

DIRECTIVES  
TECHNIQUES  
INTERNATIONALES  
SUR LES MUNITIONS

**DTIM**  
**06.80**

Deuxième édition  
2015-02-01

---

**Inspection des munitions**

### **Avertissement**

Les Directives Techniques Internationales sur les Munitions (DTIM) font l'objet d'un examen et d'une révision périodiques. Ce document est en vigueur à compter de la date indiquée sur la page de couverture. Pour vérifier son statut, les utilisateurs doivent consulter le projet SaferGuard de l'ONU via le site Web du Bureau des Nations Unies pour les Affaires de Désarmement (UN ODA) à l'adresse :

[www.un.org/disarmament/un-safeguard/](http://www.un.org/disarmament/un-safeguard/).

### **Avis de Droit d'auteur**

Ce document est une Directive Technique Internationale sur les Munitions et est protégé par le droit d'auteur de l'Organisation des Nations Unies. Ni le présent document, ni aucun de son extrait ne peut être reproduit, stocké ou transmis sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, à d'autres fins, sans l'autorisation écrite préalable de l'UNODA, agissant au nom de l'Organisation des Nations Unies.

Ce document ne doit pas être vendu.

Bureau des Nations Unies pour les Affaires de Désarmement (UNODA)  
Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York, NY 10017, États-Unis

E-mail : [conventionalarms-unoda@un.org](mailto:conventionalarms-unoda@un.org)

Tel : +1 917 367 2904

Fax : +1 917 367 1757

## Table des matières

<b>Avertissement</b> .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
<b>Droit d'auteur</b> .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Table des matières .....	ii
Avant-Propos .....	iv
Introduction .....	v
Inspection des munitions .....	6
1 Champ d'application .....	6
2 Références normatives .....	6
3 Termes et définitions.....	6
4 Types d'inspections .....	7
5 Sécurité au cours du traitement.....	7
6 Classification de l'état des munitions(NIVEAUX 2 ET 3) .....	9
6.1 Groupes et codes de condition des munitions .....	9
7 Marquage .....	10
8 Scellé .....	11
9 Points d'inspection communs (NIVEAU 2) .....	11
9.1 Numéros de lot.....	11
9.2 Identification de la rouille .....	11
9.3 Couvercles de fusée .....	12
9.4 Bouchons fusibles.....	12
9.5 Calibrage.....	12
9.6 Lutation.....	12
9.7 Pression de serrage.....	13
10 Les points d'inspection spécifiques .....	13
11 Inspections de la Sécurité des déplacements .....	14
11.1 Certification STM - risques post-explosion (NIVEAU 3) .....	14
12 Documentation.....	15
Annexe A (normative) Références.....	16
Annexe B (informative) Références .....	17
Annexe C (informative) Directives sur l'inspection physique des munitions (NIVEAU 2).....	18
Annexe D (normative) Points d'inspection spécifiques – Fusées brûlantes .....	20
Annexe E (normative) Points d'inspection spécifiques – Propulsion de cartouches .....	21
Annexe F (normative) Points d'inspection spécifiques – signal cartouches .....	25
Annexe G (normative) Points d'inspection spécifiques – Charges propulsives.....	26
Annexe H (normative) Points d'inspection spécifiques – Détonation de cordon .....	28
Annexe J (normative) Points d'inspection spécifiques – Charges de démolition .....	29
Annexe K (normative) Points d'inspection spécifiques – Détonateurs .....	31

Annexe L (normative) Points d'inspection spécifiques – Grenaille explosive.....	33
Annexe M (normative) Points d'inspection spécifiques – Masse d'explosifs.....	34
Annexe N (normative) Points d'inspection spécifiques – Fusées et gaines .....	35
Annexe P (normative) Points d'inspection spécifiques – Main de grenade.....	39
Annexe Q (normative) Points d'inspection spécifiques – Allumeurs .....	42
Annexe R (normative) Points d'inspection spécifiques – Mines .....	43
Annexe S (normative) Points d'inspection spécifiques – Cartouches d'augmentation des obus de mortier.....	46
Annexe T (normative) Points d'inspection spécifiques – Obus de mortier (HE et Pratique) .....	47
Annexe U (normative) Points d'inspection spécifiques – Obus de mortier (fumée et éclairage).....	53
Annexe V (normative) Points d'inspection spécifiques – Obus de mortier (cartouches primaires) .....	58
Annexe W (normative) Points d'inspection spécifiques – Amorces et tubes.....	60
Annexe X (normative) Points d'inspection spécifiques – Pyrotechnique.....	63
Annexe Y (normative) Points d'inspection spécifiques – Roquettes (antichar) .....	64
Annexe Z (normative) Points d'inspection spécifiques – Obus HE (base fusionnée) .....	67
Annexe AA (normative) Points d'inspection spécifiques – Obus HE (nez bouché ou amorcé).....	70
Annexe AB (normative) Points d'inspection spécifiques – Obus (fumigène et éclairant).....	75
Annexe AC (normative) Points d'inspection spécifiques – Plomb (APFSDS, APDS et pratique DS) .	80
Annexe AD (normative) Points d'inspection spécifiques – Munitions d'armes légères .....	82
Fiche des amendements.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>

## Avant-Propos

En 2008, un groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies rapportèrent à l'Assemblée Générale le fait concernant un accroissement des stocks de munitions conventionnelles excédentaires.<sup>1</sup> Le groupe de travail nota que la coopération en termes de gestion efficace des munitions devra s'inscrire dans une approche de gestion intégrale des munitions, partant de la catégorisation et des systèmes de gestion comptable – indispensable pour assurer une manipulation et un stockage sécurisé et déterminer les excédents - aux systèmes de sécurité physiques, y compris les procédures de surveillance et de test pouvant permettre d'examiner la stabilité et la fiabilité des munitions.

L'une des principales recommandations formulées par le groupe concernait la mise au point des directives techniques pour la gestion des stocks de munitions au sein des Nations unies.

L'Assemblée générale s'est par la suite félicitée du rapport du groupe tout en encourageant les Etats à mettre en œuvre ses recommandations.<sup>2</sup> C'est ainsi que les Nations Unies ont reçu mandat de mettre au point 'les directives techniques en vue de la gestion des stocks de munitions conventionnelles', communément appelées Directives Techniques Internationales sur les Munitions (DTIM).

La préparation, la lecture et la révision de ces instructions techniques ont été réalisées à travers le programme SaferGuard des Nations Unies par un comité technique de révision composé d'experts issus des Etats membres, avec le soutien d'organisations internationales, gouvernementales et non-gouvernementales.

En décembre 2011, l'Assemblée générale a adopté une résolution<sup>3</sup> qui accueillait favorablement la mise en place des DTIM et a encouragé les Etats à mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux;<sup>1</sup> l'une des recommandations du Groupe d'experts était l'application de la DTIM par les Etats sur une base volontaire. La résolution a par ailleurs encouragé les Etats à prendre attache avec le SaferGuard Programme des Nations Unies en vue du développement de la coopération et de l'obtention d'une assistance technique.

Ces DTIM feront régulièrement l'objet de révision afin de refléter les pratiques et les normes de gestion des stocks de munitions et d'intégrer les changements qui résultent des amendements aux exigences et réglementations internationales appropriées. Ce document fait partie de la deuxième édition (2015) des DTIM, qui fait l'objet du premier examen quinquennal du Groupe d'experts sur les munitions de l'UNODA. La version la plus récente de chaque directive ainsi que des informations sur les travaux conduits par le comité de révision technique, peuvent être consultées sur le site [www.un.org/disarmament/un-safeguard/](http://www.un.org/disarmament/un-safeguard/).

---

<sup>1</sup>L'Assemblée générale de l'Onu A/63/182, *Problèmes découlant de l'accumulation des stocks de munitions conventionnelles en surplus*. 28 juillet 2008. (Rapport du groupe d'experts gouvernementaux). Le Groupe fut mandaté par A/RES/61/72, *Problèmes découlant de l'accumulation des stocks de munitions conventionnelles*. 6 décembre 2006.

<sup>2</sup>La Résolution A/RES/66/42 de l'Assemblée générale de l'Onu (AGNU), *Problèmes découlant de l'accumulation des stocks de munitions conventionnelles en surplus*. 2 décembre 2008.

<sup>3</sup>La Résolution A/RES/66/42 de l'Assemblée générale de l'Onu (AGNU), *Problèmes découlant de l'accumulation des stocks de munitions conventionnelles en surplus*. Adoptée le 02 décembre 2011 et datée du 12 janvier 2012.

## Introduction

Ces DTIM présentent les procédures recommandées pour l'inspection des types génériques de munitions. De telles inspections sont nécessaires ; 1) en cas d'endommagement des munitions ; 2) lorsque l'on soupçonne des défauts et des dysfonctionnements dans le type de munitions ; 3) dans le cadre d'une inspection de routine ou de programme de surveillance ; 4) en tant qu'inspection de sécurité de déplacement. Les procédures s'appliquent également aux emplacements permanents, sur le terrain ou temporaires, bien que la profondeur du régime d'inspection et de réparation puisse être limitée en fonction des conditions sur le terrain.

Cette DTIM peut être consultée parallèlement à la DTIM 07.20:2015[E] *Surveillance et épreuve en service*, qui met à disposition plus d'informations utiles sur le régime de surveillance et l'impact des conditions environnementales et climatiques sur la durée de vie des munitions.

## Inspection des munitions

### 1 Champ d'application

Ces DTIM décrivent les procédures recommandées pour l'inspection des types génériques de munitions. De telles inspections sont nécessaires; 1) en cas d'endommagement des munitions; 2) lorsque l'on soupçonne des défauts et des dysfonctionnements dans le type de munitions; 3) dans le cadre d'une inspection de routine ou de programme de surveillance; 4) en tant qu'inspection de sécurité de déplacement d'une munition utilisée dans une explosion.<sup>4</sup>

### 2 Références normatives

Les documents cités ci-après sont indispensables à l'application du présent document. Dans le cas des documents datés, seule l'édition citée est valable. Pour les documents non datés, la plus récente édition (y compris toute modification, le cas échéant) est la version valable.

Une liste de références normatives se trouve à l'annexe A. Les références normatives sont des documents importants cités dans cette publication et font partie de ses dispositions.

Une autre liste de références informatives se trouve à l'annexe B sous forme de bibliographie et affiche les documents complémentaires avec des informations utiles sur l'inspection des installations explosives.

### 3 Termes et définitions

Dans le cadre de la présente directive, les termes et définitions, ainsi que la liste plus complète figurant dans les DTIM 01.40:2015(E) *Termes, définitions et abréviations*, seront applicables.

Dans les DTIM, les termes « doit », « devrait » et « peut » sont utilisés pour exprimer le niveau requis d'obligation selon l'usage dans les normes ISO.

- a) « **doit/doivent** » **indique des exigences**, des procédés ou des spécifications qu'il faut respecter absolument pour se conformer au document et auxquels aucune dérogation n'est permise ;
- b) « **devrait** » **indique une recommandation** : Il est utilisé pour indiquer que parmi plusieurs possibilités on en recommande une comme particulièrement appropriée, sans mentionner ou exclure d'autres, ou qu'une certaine ligne de conduite est préférée, mais non nécessairement exigée, ou que sous sa forme négative, « ne devrait pas », indique qu'une certaine possibilité ou qu'une ligne de conduite est désapprouvée, mais pas interdite.
- c) « **peut** » **(de l'anglais « may ») indique une permission**: Il est utilisé pour indiquer une ligne de conduite permise dans le document.
- d) "**peut**" **(de l'anglais « can ») indique la possibilité et la capacité** : Il est utilisé pour les déclarations de possibilité et de capacité, que ce soit matérielle, physique ou occasionnelle.

---

<sup>4</sup>Consulter DTIM 07.20:2015[E] *Surveillance et contrôle qualité en service*.

## 4 Types d'inspections

Il peut y avoir trois types d'inspections de munitions ;

- a) a) Routine, dans le cadre d'un programme planifié d'inspection ou de surveillance dans la zone de traitement des munitions d'une installation d'explosifs. Les tâches routinières peuvent inclure :
  - i) acceptation initiale du fabricant ;
  - ii) préparation des munitions pour le tir d'épreuve en service ;
  - iii) avant la délivrance, y compris le fractionnement du contenu des conteneurs ;
  - iv) à la réception de munitions provenant de l'unité de stockage (tâche du Groupe des munitions retournées) ; ou
  - v) inspection spéciale en vue de la confirmation des conditions ou de la qualité. Il peut également s'agir d'un type d'inspection technique.

Une simple liste de contrôle d'inspection figure à l'annexe C à titre d'information.

- b) Technique, lorsque l'on soupçonne des défauts dans le type de munitions. Cette inspection devrait habituellement 1) avoir lieu dans la zone de traitement des munitions d'une installation de fabrication d'explosifs ; ou 2) pendant l'enquête sur un accident de munitions sur le terrain;<sup>5</sup> ou
- c) Sécurité de déplacement, lorsque les munitions ont été endommagées ou soumises à des forces et stimuli externes inhabituels (comme une explosion dans une zone de stockage de munitions). Ou lorsque les munitions doivent être retournées des unités aux dépôts de munitions.

Toutes les opérations de traitement (inspection) des munitions, à l'exception de celles entreprises dans le cadre d'une tâche NEDEX, ne doivent avoir lieu que dans un bâtiment approuvé à cette fin (DTIM 05.20:2015[E] *Types de bâtiments pour le stockage des explosifs* et 06.50:2015[E] *Mesures de sécurité spéciales*).

## 5 Sécurité au cours du traitement

Une évaluation des risques doit être effectuée avant le début de toute activité de transformation de munitions ; l'inspection visuelle est considérée comme une activité de transformation. Cette évaluation devrait être conforme aux directives contenues dans les DTIM 02.10:2015[E] *Introduction aux principes et processus de gestion des risques* et aux exigences spécifiques des DTIM.

Les informations minimales sur les propriétés dangereuses de l'article explosif destiné au traitement devraient être disponibles pour la personne qui procède à l'évaluation des risques :

- a) Les dessins de conceptions ;
- b) Les instructions techniques de traitement préalables pour le type d'article explosif ;
- c) les données de sensibilité;<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup>Voir DTIM 11.20:2015[E] *Méthodologie d'enquête suite à l'accident relatif lié aux munitions*.

<sup>6</sup> Cette information devrait être disponible dans une fiche de données sur les dangers que posent les explosifs, disponible chez le fabricant.



- d) des renseignements sur la stabilité chimique;<sup>7</sup>
- e) les codes de classification d Stockage;<sup>8</sup>et
- f) risques sanitaires.<sup>9</sup>

Toute évaluation des risques devrait, dans la mesure du possible, commencer à partir du traitement ou de test à distance, mais si cela n'est pas jugé nécessaire ou raisonnablement réalisable, on devrait alors utiliser des procédés établis et éprouvés. L'évaluation des risques devrait orienter le choix des outils, de l'équipement et du traitement les plus appropriés à utiliser. Des exemples sont présentés dans le Tableau 1 :

Enquête	Détails	Outils, équipements ou processus appropriés
Risque de poussières explosives	Des explosifs nus et exposés seront présents pendant le processus; des poussières explosives peuvent donc être présentes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâtiment de traitement d'explosifs de catégorie C requis. <sup>10</sup></li> </ul>
Faible sensibilité <sup>11</sup>	La fiche des données relatives aux risques suggère la vulnérabilité des explosifs à l'amorçage par l'électricité statique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mesures antistatiques requises.</li> <li>▪ Outils anti-étincelles.</li> <li>▪ Plancher antistatique.</li> <li>▪ Equipement de mise à terre individuel.</li> </ul>
Risque d'explosion	Le démontage nécessite une force élevée pour accéder à la munition, d'où le risque d'explosion.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Processus à distance nécessaire.</li> <li>▪ Opérateur protégé derrière un écran blindé.</li> </ul>
Fumées irritantes	Le processus de repeinture nécessite l'utilisation d'une peinture qui produit des fumées irritantes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Masques de protection faciale à porter.</li> </ul>

Tableau 1 : Tableau 1 : Exemples de résultats d'évaluation des risques

Les résultats de l'évaluation des risques devraient être officiellement consignés et d'autres documents devraient être modifiés au besoin, par exemple :

- a) le permis de limites d'explosivité<sup>12</sup> peut exiger une réduction temporaire de la quantité nette d'explosifs autorisée pendant la période de traitement ; ou
- b) les instructions normalisées d'inspection et de réparation peuvent nécessiter des modifications.

Tous les processus utilisés pour l'inspection et la réparation des munitions doivent être couverts par une instruction d'inspection et de réparation (voir Annexe D DTIM 07.10:2015[E] *Sécurité et réduction des risques*).

<sup>7</sup>Cette information devrait être disponible dans les registres tenus conformément au document DTIM 07.20:2015[E] *Surveillance et preuve en service*.

<sup>8</sup>Cette information devrait être disponible dans les documents établis 03.10:2015[E] *Gestion des stocks*.

<sup>9</sup> Voir note de bas de page 6.

<sup>10</sup>Voir l'article 4 des DTIM 05.40:2015[E] *Les normes de sécurité pour les installations électriques* pour la définition de la construction des catégories électriques.

<sup>11</sup> Ceci est différente de la sensibilité. Voir les définitions dans les DTIM 01.40:2015[E] *Glossaire et définitions*.

<sup>12</sup>Voir DTIM 02.30:2015[E] *Délivrance de la License d'installations d'explosifs*.

## 6 Classification de l'état des munitions (NIVEAUX 2 ET 3) <sup>13</sup>

Toutes les munitions et tous les explosifs devraient être classés<sup>14</sup> ou reclassés en fonction de leur état au cours de tout processus d'inspection. L'état de la munition sert à définir son degré d'utilisabilité et le degré de toute contrainte imposée à son utilisation.

Les autorités nationales doivent être conscientes que la "durée de conservation" déclarée des munitions est une indication de la capacité de performance des munitions et non nécessairement et seulement une indication de leur sécurité ou leur stabilité en stockage ; seules l'inspection physique et la surveillance des munitions peuvent le déterminer.

Les autorités nationales devraient donc mettre au point un système permettant de définir clairement l'état des munitions, car ce n'est que dans ce cas que des conditions de stockage sûres pourront être maintenues et que l'élimination ou la destruction ultérieure pourront être prioritaires.

### 6.1 Groupes et codes de condition des munitions

Les groupes et codes du Tableau 2 suivants pourraient servir à classer l'état des stocks de munitions :

Code de type d'état	Code de sous-type d'état	Etat des munitions
<b>A</b>		▪ <b>Stocks utilisables disponibles pour utilisation.</b>
	A1	▪ Disponible pour publication.
	A2	▪ Disponible pour publication, sous réserve d'une contrainte mineure.
	A3	▪ Disponible pour publication, sous réserve de l'approbation de l'autorité technique nationale.
<b>B</b>		▪ <b>Stocks dont l'utilisation est interdite dans l'attente d'une enquête technique.</b>
	B1	▪ Interdit d'utilisation, mais autorisé pour le stockage et le mouvement de routine.
	B2	▪ Interdit de délivrance et d'utilisation et non autorisé à circuler.
	B3	▪ En attente des rapports d'assurance qualité du fabricant.
	B4	▪ Durée de conservation expirée.
<b>C</b>		▪ <b>Stocks indisponibles pour utilisation dans l'attente d'une inspection technique, d'une réparation, d'une modification ou d'un test.</b>
	C1	▪ Traitement ou réparation mineur seulement, requis.
	C2	▪ Traitement ou réparation majeure requis.
	C3	▪ En attente d'inspection uniquement ex-unité.
	C4	▪ Traitement et réparation par le fabricant, attendu.
	C5	▪ Traitement de régénération forcée nécessaire.
<b>D</b>		▪ <b>Stocks à éliminer.</b>

<sup>13</sup>Aussi inclus dans DTIM 03.10:2015[E] *Gestion des stocks*.

<sup>14</sup>La meilleure pratique en gestion de munitions recommande en outre la classification des munitions selon la classification des marchandises dangereuses et le numéro de série de l'Onu, la Division des risques, le Groupe de compatibilité et le code de classification des risques. (Voir DTIM 01.50 *le système de classification des risques explosifs et les codes pour plus de détails*).

Code de type d'état	Code de sous-type d'état	Etat des munitions
	D1	▪ Stocks en excédent mais utilisables.
	D2	▪ Stocks inutilisables.

**Tableau 2 : Groupes de classification de l'état des munitions**

Lorsque les munitions font l'objet d'une inspection et d'une surveillance<sup>15</sup>, ce qui devrait être une bonne pratique de gestion des stocks, il est inévitable que des défauts soient constatés. Ces défauts déterminent dans quel "groupe d'état" la munition est placée, le code d'effet attribué et sont classés par catégorie dans le tableau 3 :

Type de défaut	Code effet	Etat des munitions
Critique	1	▪ Défauts affectant la sécurité lors du stockage, de la manutention, du transport ou de l'utilisation.
Majeur	2	▪ Défauts qui affectent la performance des munitions et qui nécessitent la prise de mesures correctives.
Mineur	3	▪ Défauts qui n'affectent pas la sécurité ou les performances des munitions, mais qui sont d'une nature telle que les munitions ne devraient pas être délivrées avant que des mesures correctives aient été prises.
Insignifiant	4	▪ Tout défaut qui n'entre dans aucune de ces catégories, mais qui pourrait vraisemblablement se détériorer dans l'une d'elles si aucune mesure corrective n'est prise.
Technique	N/A	▪ Tout défaut qui nécessite une investigation technique plus poussée.

**Tableau 3: Types de défauts de munitions**

Il est donc possible que les munitions classées B4 (durée de conservation expirée) ne constituent pas une priorité urgente en matière d'élimination, car de nouvelles recherches techniques pourraient bien prolonger leur durée de conservation et, par conséquent, elles seraient reclassées A pour une certaine période.

## 7 Marquage

Après tout traitement de munitions, les munitions (si nécessaire) et leur emballage doivent être clairement marqués conformément aux prescriptions des DTIM 06.40:2015[E] *Emballage et marquage*. Le marquage doit identifier le travail qui a été effectué sur les munitions, ou le code de classification attribué à la suite de ce travail. Il est possible d'utiliser d'autres marquages de processus comme ceux du tableau 4 :

Marquage	Signification
<b>A</b>	Ajouter avant le numéro de lot des composants ou de BKI si les composants sont remplacés mais la mise en lot des munitions n'est pas affectée.
<b>R</b>	Ajouter avant le numéro de lot ou BKI.

<sup>15</sup> La surveillance économique des munitions et l'évaluation précise de la qualité, dans les limites des niveaux de confiance connus, sont obtenues en prélevant un échantillon aléatoire relativement petit sur une grande quantité en vrac.

Marquage	Signification
<b>REP</b>	Le conteneur de munitions contient des munitions qui ont été soumises à l'une des conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entretien pour améliorer la qualité des munitions</li> <li>▪ Modification de la munition ou du conteneur de munition.</li> <li>▪ Inspection à 100 %.</li> <li>▪ Préparation à l'élimination.</li> </ul>
<b>INSP</b>	Les munitions ont fait l'objet d'un type d'inspection tel qu'indiqué à l'article 4.
<b>PKD</b>	Le conteneur de munitions contient des munitions qui ont été fractionnées pour la délivrance ou des munitions ou des composants ont été retirés pour une tâche de réparation.
<b>DES</b>	La munition ou le conteneur a été soumis à un changement de dessiccant.
<b>COND</b>	Toute munition qui n'est PAS classée dans la condition A1 doit porter la mention COND sur l'emballage suivi du code de condition.
<b>US/T</b>	Munitions qui ont été testées aux ultrasons.
<b>TESTED</b>	Munition qui a été l'un ou l'autre : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Testé à la chaleur ;</li> <li>▪ Testé à l'humidité ;</li> <li>▪ Testé pour déterminer son acidité ; ou</li> <li>▪ Testé pour déterminer sa plasticité.</li> </ul>
<b>FAILED TEST</b>	Munitions qui n'ont pas réussi l'essai prescrit.

Tableau 4: Marquages de processus supplémentaires

## 8 Scellé

Tous les colis contenant des munitions ou des composants qui ont été ouverts doivent être scellés avec des étiquettes Sealfast ou Linen marquées du monogramme de l'unité de munition qui effectue la tâche. L'autorité nationale devrait autoriser les unités de munitions à entreprendre de telles tâches et fournir une liste de monogrammes uniques pour chaque unité.

Les munitions qui ont été scellées par le fabricant ou par une unité de munition autorisée devraient être présumées contenir du contenu tel que décrit sur l'emballage. Cela signifie qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir inutilement l'emballage et de le refermer lors du contrôle des stocks de munitions.

## 9 Points d'inspection communs (NIVEAU 2)

### 9.1 Numéros de lot

Les numéros de lot doivent être comparés aux numéros de lot figurant sur l'emballage des munitions.

### 9.2 Identification de la rouille

Les niveaux de rouille représentent souvent un indicateur utile de l'état général des munitions. Le tableau 5 donne un exemple de système pouvant être utilisé pour comparer l'aptitude au service des munitions à la rouille visible.

Niveau de rouille (N <sub>R</sub> )	% de la	Viabilité	Action
-------------------------------------	---------	-----------	--------

Code	Récapitulatif	rouille sur la surface		recommandée
<b>N<sub>R</sub> = 1</b>	Faible niveau de rouille visible	<5	En bon état de fonctionnement	Aucune
<b>N<sub>R</sub> = 2</b>	Niveaux de rouille moyens	>5	En bon état de fonctionnement	Consacrer des fonds pour la formation
<b>N<sub>R</sub> = 3</b>	niveaux de rouille lourde	>10	Etat de fonctionnement limité	Réparer Contrôle de qualité en service requis
<b>N<sub>R</sub> = 4</b>	niveaux de rouille très lourde	>40	Inutilisable	Détruire

Tableau 5 : Niveaux d'identification de la rouille

### 9.3 Cache de fusée

Les cache de fusée sont conçus pour protéger la fusée pendant le traitement et, s'ils ne sont pas inhérents à l'emballage standard, ils sont placés sur la fusée aussitôt que le projectile est retiré de son emballage.

### 9.4 Bouchons de fusée

Les bouchons de fusées ont généralement leur base enduite de vernis et n'ont pas besoin d'être repeints. Les bouchons qui sont trouvés non vernis ou avec un vernis ébréché doivent être peints avec une Lacquer Shellac Lead Free ou une substance similaire.

### 9.5 Calibrage

Les dimensions suivantes doivent être vérifiées par calibrage, à l'aide de calibres spécialisés conçus, fabriqués et entretenus pour l'application en question :

- a) diamètre du boîtier de la cartouche;
- b) engagement du boîtier de la cartouche dans la chambre. Pour ce faire, insérer le boîtier de la cartouche dans une calibrer de chambre spécialement conçue à cet effet, puis faire passer une règle en acier à travers la base de la cartouche dans deux directions à angle droit l'une par rapport à l'autre. La profondeur du capuchon sous la face de la calibrer de la chambre doit alors être mesurée et se situer dans les limites de conception ;
- c) la profondeur de la cavité de l'explosif ;
- d) la profondeur de la cavité de la fusée ;
- e) engagement de l'amorce dans le boîtier de la cartouche. Comme pour le point 9.5b ci-dessus ; et
- f) diamètre du projectile.

### 9.6 Scellement<sup>16</sup>

Le scellement peut être appliquée aux fils de la fusée avant qu'elle ne soit insérée dans l'obus ou l'obus de mortier. Cela assure une étanchéité à l'humidité et aide à verrouiller la fusée en place.

<sup>16</sup>Le scellement est une substance mouillable pour sceller un espace ou fixer deux composants ensemble.

## 9.7 Pression de serrage

La pression de serrage appropriée doit être appliquée aux composants filetés lorsqu'ils sont insérés dans les munitions pour s'assurer que : 1) tous les filets sont engagés et que le composant est correctement monté ; 2) les composants ne peuvent pas être enlevés à la main ; et 3) ils ne se desserrent pas pendant le transport ou l'utilisation.

Peu de composants nécessitent l'utilisation d'un niveau de pression de serrage spécifique, de sorte que les composants doivent être insérés à l'aide d'un outil approuvé tel qu'ils ne peuvent être retirés à la main.

## 10 Les points d'inspection spécifiques

Les points d'inspection spécifiques pour les types de munitions génériques sont indiqués dans les annexes suivantes, comme le montre le tableau 6 :

Types de munitions génériques	Annexe
Mèche lentes	D
Propulsion des cartouches	E
Cartouches de signalisation	F
Charges propulsives	G
Cordon détonnant	H
Charges de démolition	J
Détonateurs	K
Explosif en granules	L
Explosifs en vrac	M
Fusées de vol libre (<70mm)	N
Fusées et gaines	P
Grenades à Main	Q
Allumeurs	R
Mines (Explosion)	S
Mines (Fragmentation)	T
Charges additionnelles des obus de mortier	U
Obus de Mortier	V
Obus de mortier (fumigène et éclairant)	W
Cartouches de lancement d'obus de mortier	X
Amorces et tubes	Y
Pyrotechniques	Z
Roquette Antichars	AA
Obus HE (fusée de culot)	AB
Obus HE (fusée de nez ou sans fusée)	AC
Obus (fumigène et éclairant)	AD
Boulets (APFSDS, APDS et Practice DS)	AE
Munitions d'armes légères	AF
Munitions de char (séparées) (APFSDS, HESH)	AG
Munitions de char (fixées) (APFSDS, HE)	AG

Tableau 6 : Liste des annexes pour les points d'inspection génériques

## 11 Inspections de la Sécurité des déplacements

Les munitions doivent généralement être certifiées comme étant sûres à déplacer (STM), avec la fourniture d'un certificat STM approprié, d'une déclaration écrite ou verbale :

- a) lorsqu'elles sont régulièrement transportées conformément aux exigences de l'IATG 08.10:2015[E] *Transport*;
- b) au cours d'opérations NEDEX de routine (qui ne relèvent pas du champ d'application des DTIM) ; ou
- c) pendant les opérations de déminage NEDEX après l'explosion d'une zone de stockage de munitions. (Voir IATG 11.30:2015[E] ASA explosions (Voir DTIM 11.30:2015[E] ASA explosions - déminage NEDEX.

### 11.1 Certification STM - risques post-explosion (NIVEAU 3)

La certification des munitions qui ont été impliquées dans une explosion sera compliquée par certains, voire tous, les dangers suivants :

- a) des munitions peuvent avoir été projetées à une certaine distance du site de l'explosion (par exemple, il y a eu des exemples de roquettes en vol libre parcourant jusqu'à 20 km). Si la munition a été stockée à l'état amorcé, il est fort possible que les forces transmises à la munition pendant l'explosion soient similaires aux forces requises pour armer la fusée. Il n'y aura AUCUNE trace normale de mise à feu, telle qu'une gravure sur la bande d'entraînement, etc. Par conséquent, toutes les munitions amorcées, à l'intérieur ou à toute distance du site de l'explosion, doivent être considérées comme des munitions non explosées (UXO) et traitées de manière appropriée ;
- b) le contenu explosif des munitions peut être partiellement ou totalement brûlé. En cas de combustion partielle, il y aura les risques normaux présentés par les explosifs exposés. En outre, il peut y avoir des risques associés à la recristallisation d'explosifs fondus et à la formation d'isomères indésirables et plus sensibles, par exemple la TNT ;
- c) des munitions peuvent avoir été brisées, ce qui a pu conduire à la découverte d'explosifs, de fils électriques ou de composants sensibles ; et/ou
- d) le propergol ne peut pas avoir brûlé pendant l'explosion et les incendies, par conséquent, le propergol exposé peut être présent. Cela peut s'enflammer spontanément pendant les opérations de neutralisation NEDEX ou lors d'un mouvement ultérieur ; cette inflammation dépend de l'état chimique du propergol et de la température ambiante.

La décision de savoir si les munitions sont de type STM après explosion ne peut être prise que par une personne considérée par l'organisme de déminage comme étant un inspecteur de munitions de niveau 5<sup>17</sup> ou un opérateur IMAS EOD de niveau 3+ (explosions de dépôt).<sup>18</sup> En raison de cela, il faut tenir compte des stimuli externes que subit la fusée au cours d'une ou de plusieurs explosions. Le mouvement à la main de munitions amorcées à la flamme après explosion n'est autorisé que si :

---

<sup>17</sup>Voir DTIM 01.90:2015[E] *Compétences du personnel de gestion des munitions*.

<sup>18</sup>Voir article 4.2d dans IMAS 09.30 NEDEX. (Amendement 2) Le niveau 4 étant spécifiquement attribué pour la planification, la supervision et la conduite de la procédure de déminage et de neutralisation NEDEX des dépôts de munitions après explosion.

- a) l'inspecteur de munitions de niveau 5 ou l'opérateur de niveau 3+ des IMAS (explosions de dépôt) a une connaissance personnelle de la conception et du mode de fonctionnement de la fusée, a accès aux dessins techniques et est certain que la fusée ne pouvait être armée par les stimuli externes qu'elle a subis (par exemple une fusée à temps électronique) ; ou
- b) en cas de doute, des techniques de diagnostic telles que la radiographie doivent être utilisées pour déterminer l'état des fusées d'un échantillon statistiquement représentatif.

Nonobstant le niveau de compétence des personnes qui déterminent quel type de munition peut être déplacé en toute sécurité après l'explosion, une évaluation formelle des risques doit être effectuée pour chaque opération de déminage et de neutralisation conformément aux DTIM 02.10 *Introduction aux principes et processus de gestion des risques*. En effet, une fois la décision de la STM prise, les munitions seront déplacées et manipulées par un personnel de niveau de compétence inférieur ; c'est une question de devoir de diligence. L'évaluation des risques comprend une évaluation des types de systèmes de mise à feu et d'explosifs qui peuvent présenter des dangers particuliers pour l'opération de nettoyage.

## 12 Documentation

Les autorités nationales devraient mettre en place un système de documentation efficace qui puisse être utilisé pour établir des programmes d'inspection et de réparation des munitions, puis identifier les mesures prises pendant le programme. L'une des méthodes pourraient consister à utiliser un ensemble de :

- a) L'Ordre de travail pour la surveillance et la réparation des munitions (ASRTO) ;
- b) Rapport sur les défauts ;
- c) Carte d'emploi ; et
- d) Formulaire d'ajustement ASRTO, (utilisé après l'activité dans le but de mettre à disposition des informations au comptable afin d'ajuster le compte de munitions avec les enregistrements des nouveaux codes d'état, etc.).



## **Annexe A** **(normative)** **Références**

Les documents normatifs ci-après contiennent des dispositions qui, par référence dans le présent texte, constituent des dispositions de cette partie de la directive. Pour les références datées, les modifications ou révisions ultérieures de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties aux accords fondés sur cette partie de la directive sont encouragées à étudier la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-dessous. Pour les références non datées, la plus récente édition du document normatif cité est valable. Les membres de l'ISO tiennent des registres des normes ISO ou EN en vigueur :

- a) DTIM 01.40:2015[E] *Glossaire des Termes, Définitions et Abréviations*. UNODA. 2015 ;
- b) DTIM 01.50:2015[E] *Système et Codes de classification des explosifs de l'ONU*. UNODA. 2015 ;
- c) DTIM 01.90:2015[E] *Compétences du personnel de gestion des munitions*. UNODA. 2015 ;
- d) DTIM 02.10:2015[E] *Introduction aux principes et processus de gestion des risques*. UNODA. 2015 ;
- e) DTIM 03.10:2015[E] *Gestion des stocks*. UNODA. 2015 ;
- f) DTIM 03.20:2015[E] *Mise en lots*. UNODA. 2015 ;
- g) DTIM 05.20:2015[E] *Types de bâtiments pour le stockage des explosifs*. UNODA. 2015 ;
- h) DTIM 06.40:2015[E] *Emballage et marquage*. UNODA. 2015 ;
- i) DTIM 06.50:2015[E] *Mesures spéciales de sécurité*. UNODA 2015 ;
- j) DTIM 07.10:2015[E] *Sécurité et réduction des risques*, UNODA. 2015 ;
- k) DTIM 07.20:2015[E] *Surveillance et contrôle de qualité en service*. UNODA. 2015 ;
- l) DTIM 08.10:2015[E] *Transport de Munitions*;
- m) DTIM 11.20:2015[E] *Méthodologie d'enquête suite à un accident lié aux munitions*. UNODA. 2015 ;
- n) DTIM 11.30:2015[E] *ASA Explosions des zones de Stockage de Munitions – dégagement des zones EOD*. UNODA. 2015 ; et
- o) IMAS 09.30 *EOD*. Amendement 2. UNMAS. 01 octobre 2008.

Les versions/éditions les plus récentes de ces références devraient être utilisées. Le Bureau des Nations Unies pour les Affaires de Désarmement (UNODA) conserve des copies de toutes les références<sup>19</sup> utilisées dans ce guide. Un registre de la dernière version/édition des Directives techniques internationales sur les munitions est tenu à jour par UN ODA et peut être consulté sur le site Web de la DTIM : [www.un.org/disarmement/un-safeguard/](http://www.un.org/disarmement/un-safeguard/). Les autorités nationales, les employeurs et autres organismes et organisations intéressés devraient en obtenir des copies avant de se lancer dans les programmes de gestion des stocks de munitions conventionnelles.

---

<sup>19</sup> Lorsque le droit d'auteur le permet.

## **Annexe B** **(informative)** **Références**

Les documents d'information suivants contiennent des dispositions qui devraient également être consultées afin de fournir des renseignements généraux supplémentaires sur le contenu de la présente directive : <sup>20</sup>

- a) Règlement sur les munitions et les explosifs, *Volume 3 - Technical Information Surveillance and Repair, Pamphlet 41 – Inspection and Repair of Ammunition*. MOD. Royaume-Uni. Juillet 2005 ; et
- b) Publication de service conjointe 762, *Through Life Munitions Management*. MOD. ROYAUME-UNI. 2005. MOD. Royaume-Uni. 2015.

Les versions/éditions les plus récentes de ces références devraient être utilisées. Le Bureau des Nations Unies pour les Affaires de Désarmement (UNODA) conserve des copies de toutes les références<sup>21</sup> utilisées dans ce guide. Un registre de la dernière version/édition des Directives techniques internationales sur les munitions est tenu à jour par UN ODA et peut être consulté sur le site Web de la DTIM: [www.un.org/disarmament/un-safeguard/](http://www.un.org/disarmament/un-safeguard/). Les autorités nationales, les employeurs et autres organismes et organisations intéressés devraient en obtenir des copies avant de se lancer dans les programmes de gestion des stocks de munitions conventionnelles.

---

<sup>20</sup> Les données sur la plupart de ces publications ont été utilisées pour la mise en place ces DTIM.

<sup>21</sup> Lorsque le droit d'auteur le permet.

## **Annexe C** (informative)

### **Directives sur l'inspection physique des munitions (NIVEAU 2)**

#### **C.1 Introduction**

L'inspection physique (visuelle) des munitions est un élément important pour assurer la sécurité globale du stock de munitions. Elle devrait être effectuée par un personnel technique formé aux munitions qui connaît bien les principes de conception des munitions et leur mode de fonctionnement. La présente annexe résume les points d'inspection qui doivent être pris en compte lors de l'inspection physique des munitions.

#### **C.2 Inspection de l'emballage des munitions**

Il est important que l'emballage des munitions soit inspecté dans le cadre de la surveillance, de l'inspection et du contrôle qualité en service de routine, car l'emballage permet de : 1) identifier minutieusement les munitions ; et 2) protéger les munitions lors du stockage et du transport. Les points de contrôle suivants doivent être utilisés :

- c) l'emballage doit porter les détails exacts de la munition ;<sup>22</sup>
- d) les raccords métalliques doivent être exempts d'oxydation (rouille) ;
- e) le colis devrait être intact avec un minimum de dommages externes ; et
- f) les scellés sont intacts.

#### **C.3 Inspection des munitions**

Le tableau C.1 contient les points d'inspection à vérifier pour les principaux types génériques de munitions.

---

<sup>22</sup>DTIM 06.40[E] *Emballage et marquage*.

Type générique	Déterminer le niveau de rouille <sup>23</sup>																						
	Marquages corrects	Amorce à percussion	Boitier de cartouches intact	Rond/douille sécurisé dans un boitier à cartouches	Munition ronde/douille intacte	cartouches primaires et secondaires intacte	Ailettes intacte	Fusée intacte (si amorcé)	Aucun exsudation d'explosifs/Remplissage	Propergol non congelé et bien réparti	Aucune décoloration du contenant de charge	Pas d'objets étrangers dans le conteneur de charge	Fil de sécurité/câble sécurisé (s'il y a fusible)	Cavité de fusée claire et propre (s'il n'y a pas de fusible)	Charge explosive intacte	Bonne plasticité (si applicable)	Cire sur fusible (fusées pyrotechniques)	Pas de rotation de segment (fusées mécaniques)	Système d'allumage intacte	Pointe avant intacte	Pointe de base intacte	Tout bride de sécurisé/couvercle/pointe en bon état et correctement installée	
Munitions d'armes légères	X	X	X	X	X																		
Munitions de mortiers	X	X	X		X	X	X	X	X				X										X
Munition d'artillerie (fixée)	X	X	X	X	X			X	X				X										X
Munition d'artillerie (SL)	X	X	X		X			X	X				X										X
Charges propulsives d'artillerie										X	X	X											X
fusées	X	X			X			X				X					X	X					X
Grenades	X	X			X			X				X	X										X
Mines antichars	X	X			X			X	X			X	X										X
Pyrotechniques	X	X	X		X			X															X
Charges de démolition		X						X		X	X		X	X	X								X
Roquettes et missiles	X	X			X		X	X	X									X	X	X	X		X

Tableau C.1: Points d'inspection

<sup>23</sup> Voir tableau 5, article 9.2.

**Annexe D**  
(normative)  
**Points d'inspection spécifiques – Mèche lente**

<b>Mèche lente</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>24</sup></b>	<b>Code condition<sup>25</sup></b>
1. Humide, décoloré ou effiloché	1.1 réformer	2	D
2. Péri, cassant, fendu, plié ou déformé	2.1 réformer	1	D
3. Extrémités non scellées	3.1. Couper 300mm et sceller	3	NC <sup>26</sup>
4. L'état physique de la fusée est inférieur à la norme, mais ne justifie pas une phrase inutilisable.	4.1 Réformer pour un contrôle de qualité spécial	3	C2

<sup>24</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>25</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>26</sup> Aucun changement

## Annexe E (normative)

### Points d'inspection spécifiques – Cartouches de propulsion

Cartouches de propulsion			
Point d'inspection	Action	Code effet <sup>27</sup>	Code condition <sup>28</sup>
<b>1. fixation de cartouche</b>			
1.1 Inexistant	1.1 Insérer une nouvelle fixation	1	NC <sup>29</sup>
1.2 Inexistant	1.2 Réparer	4	NC
1.3 Endommagé	1.3 Remplacer	4	NC
1.4 Corrodé (légèrement)	1.4 Nettoyer	4	NC
1.5 Corrodé (fortement)	1.5 Remplacer	3	NC
1.6 L'identification de la couleur d'une arme ou nécessitant une restitution	1.6 Repeindre	3	NC
<b>2. Douille (QF séparé)</b>			
2.1 Corrodé (légèrement)	2.1 Nettoyer	4	NC
2.2 Corrodé (fortement)	2.2 Remplacer	3	NC
2.3 Décoloration	2.3 Reporter	4	NC
2.4 Ecaillage ou piquûre	2.4 Remplacer le boîtier	2	NC
2.5 Fissuré ou fendu (jusqu'à 6 mm de la bouche)	2.5 Néant	4	NC
2.6 Fissuré ou fendu (au-delà de 6 mm de la bouche)	2.6 Remplacer le boîtier	2	NC

<sup>27</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>28</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>29</sup> Aucun changement

<b>Cartouches de propulsion</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>27</sup></b>	<b>Code condition<sup>28</sup></b>
2.7 Légère bosse	2.7.1 Jauge de chambre (Passage)	4	NC
	2.7.2 Jauge de chambre (échec)- Remplacer boitier	2	NC
2.8. Bosse sévère	2.8 Remplacer boitier	2	NC
2.9 Gabarit de chambre	2.9.1 Passer – Acceptable	4	NC
	2.9.2 Echouer - Poncer - Vérifier - Passer	4	NC
	2.9.2 Echouer Poncer - Vérifier Echouer	2	NC
2.10 Endommagement de la couronne (légèrement)	2.10.1 Gabarit de chambre (Réussite)	4	NC
	2.10.2 Gabarit de chambre (échec)- Remplacer boitier	2	NC
2.11 Endommagement de la couronne (grave)	2.11 Remplacer boitier	2	NC
2.12 bourrelet	2.12.1 Gabarit de chambre (légèrement)	4	NC
	2.12.2 Gabarit de chambre (échec)- Remplacer boitier	2	NC
2.13 Endommagement du trou fileté de l'amorce	2.13 Irrémédiablement endommagé – Remplacer boitier	3	NC
<b>3. Douille (QF Fixée)</b>			
3.1 Corrodé (légèrement)	3.1 Nettoyer	4	NC
3.2 Corrodé (fortement)	3.2 Phrase	2	D
3.3 Décoloration	3.3 Reporter	4	NC
3.4 Ecaillage ou piqure	3.4 Phrase	2	D
3.5 Fissuré ou fendu (jusqu'à 6 mm de la bouche)	3.5 Néant	4	NC
3.6 Fissuré ou fendu (au-delà de 6 mm de la bouche)	3.6 Remplacer le boitier	2	D
3.7 Légère bosse	3.7.1 Gabarit de chambre (Réussite)	4	NC
	3.7.2 Gabarit de chambre (Echec) - Phrase	2	D
3.8 Bosse sévère	3.8 Phrase	2	D

<b>Cartouches de propulsion</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>27</sup></b>	<b>Code condition<sup>28</sup></b>
3.9 Gabarit de chambre	3.9.1 Passer – Acceptable	4	NC
	3.9.2 Echouer - Poncer - Vérifier - Passer	2	NC
	3.9.2 Echouer - Poncer - Vérifier - Echouer	2	D
3.10 Endommagement de la couronne (léger)	3.10.1 Gabarit de chambre (Réussite)	4	NC
	3.10.2 Gabarit de chambre (échec)- Remplacer boitier	2	NC
3.10 Endommagement de la couronne (grave)	3.10 Remplacer boitier	2	NC
3.11 Clochette à bec	3.11.1 Gabarit de chambre (Réussite)	4	NC
	3.11.2 Gabarit de chambre (échec)- Remplacer boitier	2	NC
3.12 Endommagement du trou fileté de l'amorce	3.12 Irrémédiablement endommagé - Remplacer boitier	3	NC
<b>4. Charge propulsive – QF Fixé</b>			
4.1 Absent	4.1 Réformer	2	B1
4.2 Quantité incorrecte (approx)	4.2 Réformer	2	D
4.3 4.3 Bâton de poudre cassé (>10%)	4.3 Réformer	2	D
4.4 Exsudation	4.4 Séparer pour test du propergol	2	D
4.5 Décoloré	4.5 Séparer pour test de propergol	2	D
4.6 Humide	4.6 Séparer pour test de propergol	2	D
4.7 Contaminé au niveau du scellement	4.7 Réformer	4	D
<b>5. Sac de charge propulsive - QF Fixé</b>			
5.1 Manquant	5.1 Réformer	2	C2
5.2 Séparé ou endommagé	5.2.1 Aucune perte apparente– Réparer avec du ruban adhésif imperméable	3	NC
	5.2.2 Perte apparente– Réformer	2	C2
5.3 Humide	5.3 Réformer	2	C2



<b>Cartouches de propulsion</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>27</sup></b>	<b>Code condition<sup>28</sup></b>
5.4 Point d'inspection	5.4.1 Mauvaise installation – Corriger	4	NC
	5.4.2 Feuillet obturateur mal placé (le cas échéant) - Réformer	2	C2
<b>6. Fermeture du couvercle</b>			
6.1 Perdu or endommagé	6.1 Remplacer	3	NC
6.2 Mal fixé	6.2 Sécurisé	3	NC
6.3 Disque en linge	6.3.1 Perdu – Remplacer	3 ou 4	NC
	6.3.2 Mal fixé – Sécurisé	3 ou 4	NC
6.4 Manche	6.4 mal fixé – Sécurisé	2	NC
6.5 Charge du titulaire	6.5.1 Endommagé – Réformer	2	C2
	6.5.2 Mal fixé – Sécurisé	3	NC

## Annexe F (normative) Points d'inspection spécifiques – signal cartouches

cartouches de signalisation			
Point d'inspection	Action	Code effet <sup>30</sup>	Code condition <sup>31</sup>
<b>1. Amorce</b>			
1.1 Raté de tir ou endommagé	1.1 Sanction pour destruction in situ	1	D
1.2 Rouillé ou Porté disparu	1.2 Réformer	2	D
<b>2. Douille avec tête de cartouches</b>			
2.1 Bosse	2.1.1 Superficiel – la cartouche se charge et n'est pas perforée – Acceptable	4	NC
	2.2.2 Autre que 2.1.1 – Réformer	2	D
2.2 Fendu, déchiré, percé, corrodé, gonflé ou humide	2.2 Réformer	2	D
2.3 Tête de cartouche mal fixée ou déformée	2.3 Réformer	1	D
<b>3. Disque ou casquette de fermeture</b>			
3.1 Perdu, mal fixé ou humide	3.1 Réformer	2	D
3.2 Corrodé	3.2.2 Léger – Acceptable		
	3.2.2 Lourd ou modéré – Réformer	2	D

<sup>30</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>31</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

## Annexe G (normative) Points d'inspection spécifiques – Charges propulsives

Charges propulsives			
Point d'inspection	Action	Code effet <sup>32</sup>	Code condition <sup>33</sup>
<b>1. Gargousse – Allumeur de poudre à feu</b>			
1.1 Fendu ou déchiré	1.1 Réformer	1	D
1.2 Humide ou séché	1.2 Réformer	3	D
1.3 Non sécurisé	1.3 Sécurisé	4	NC
1.4 Perdu	1.4 Réformer	2	D
<b>2. Gargousse</b>			
2.1 Exsudation à partir des propergols	2.1 Séparer les lots et demander un test de stabilité		
2.2 Déchiré ou fendu	2.2.1 Aucun propergol perdu – ruban adhésif sécurisé	3	NC
	2.2.2 Propergol perdu – Réformer	2	D
2.3 Humide, mouillé ou pourri	2.3 Réformer	2	D
2.4 Bâton de propergol cassé >10%	2.4 Réformer	2	D
2.5 Rubans adhésifs	2.5.1 Desserrer- Sécurisé	4	NC
	2.5.2 Absent – Insérer nouveau ruban	4	NC
<b>3. Douille combustible</b>			
3.1 Cassé	3.1 Réformer	2	D

<sup>32</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>33</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<b>Charges propulsives</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>32</sup></b>	<b>Code condition<sup>33</sup></b>
3.2 Fissuré ou séparé	3.2.1 <38mm de longueur – Réparer avec du ruban adhésif imperméable	3	NC
	3.2.2 >38mm de longueur – Phrase	2	D
3.3 Coucercle de capuchon ou de fermeture desserré ou séparé	3.3.1 Si possible sécurisé et scellé avec un tableau imperméable	2	NC
	3.3.2 En cas d'impossibilité - Phrase	2	C2
3.4 Ruban adhésif moyen	3.4.1 Desserré – Sécurisé	4	NC
	3.4.2 Perdu - Insérer nouveau ruban	4	NC
3.5 Couche de laque ou équivalent	3.5 Endommagé – Re laquer	4	NC
<b>4. Charge propulsive incrémentale</b>			
4.1 Déchiré ou fendu	4.1.1 Aucune perte de propergol – Ruban adhésif sécurisé	3	NC
	4.1.2 Perte de propergol – Réformer	2	D
4.2 Humide, mouillé ou pourri	4.2 Réformer	2	D
4.3 Propergol	4.3.1 Humide – Phrase	3	D
	4.3.2 Cassé >10% - Réformer	2	D
	4.3.2 Exsudation – Réformer	2	D
	4.3.4 Absent – Réformer	2	D

**Annexe H**  
(normative)  
**Points d'inspection spécifiques – cordeau détonant**

<b>Cordeau détonant</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>34</sup></b>	<b>Code condition<sup>35</sup></b>
1. Fuite de la gaine HE	1.1.1 Découper la partie affectée à 300 mm de chaque côté.	1	NC
	1.1.2 Refermer les extrémités et les assembler si possible.		
	1.1.3 Si le défaut ne peut pas être localisé - Phrase	1	NC D
2. Humide, décoloré, fendu, déformé, non scellé ou perte de souplesse	1.2.1 Si c'est réparable alors 1.1.1 et 1.1.2 ci-dessus	2	
	1.2.2 Si le défaut ne peut pas être localisé - Réformer	2	

<sup>34</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>35</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

## Annexe J (normative) Points d'inspection spécifiques – Charges de démolition

Charges de démolition			
Point d'inspection	Action	Code effet <sup>36</sup>	Code condition <sup>37</sup>
<b>1. Agent plastifiant</b>			
1.1 Peut être présence de gouttelettes ou d'une substance huileuse.	1.1.1 Test pour les explosifs – Positif – Réformer	1	B1
	1.1.2 Test pour les explosifs – Négatif- Acceptable	1	NC
1.2 Peut être présence de flaque	1.2.1 Test pour les explosifs – Positif – Réformer	1	B1
	1.2.2 Test de détection d'explosif - Négatif - Formation de flaques lorsque incliné de 90 degrés – Réformer	1	B1
<b>2. Corps</b>			
2.1 Peinture endommagée	2.1 Nettoyer et repeindre	4	NC
2.2 Contamination	2.2.1 Test pour explosifs - Positif -Réformer	1	B1
	2.2.2 Test pour explosif - Négatif - Réformer- Acceptable		
2.3 Fissuré, percé ou déchiré	2.3 Réformer	1	D
2.4 Corrodé	2.4.1 Léger ou modéré – Nettoyer et repeindre	3	NC
	2.4.2 Lourd Réformer	2	D
<b>3. Bouchon d'alvéole</b>			
3.1 Inexistant	3.1 Remplacer	3	NC
3.2 Régler rapidement	3.2 Réformer	2	D

<sup>36</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>37</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<b>Charges de démolition</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>36</sup></b>	<b>Code condition<sup>37</sup></b>
3.3 Corrodé	3.3.1 Léger ou modéré – Nettoyer et repeindre	4	NC
	3.3.2 Lourd – Réformer	3	D
<b>4. Disques ou rondelles</b>			
4.1 Perdu, endommagé ou déformé	4.1 Remplacer	3	NC
<b>5. Cavité du détonateur</b>			
5.1 Obstrué	5.1 S'il n'est pas rapidement remis en état Réformer	2	D

## Annexe K (normative) Points d'inspection spécifiques – Détonateurs

<b>Détonateurs</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>38</sup></b>	<b>Code condition<sup>39</sup></b>
<b>1. Tube</b>			
1.1 Corrodé, écorné, déchiré ou déformé	1.1 Réformer	1	D
<b>2. Remplissage</b>			
2.1 Coloration jaune ou dépôt cristallin sur les surfaces des détonateurs remplis d'une composition d'ASA	2.1 S'il est clairement visible sous la forme d'un film continu sur les surfaces –Réformer	1	D
2.2 Léger	2.2 Réformer	1	D
2.3 Humide ou contaminé	2.3 Réformer	2	D
<b>3. Cavité</b>			
3.1 Obstrué	3.1 S'il n'est pas facile et sûr de l'enlever - Réformer	2	D
<b>4. Conducteur électrique</b>			
4.1 Absent	4.1 Réformer	2	D
4.2 Isolant détérioré	4.2 Réformer	2	D
4.3 Isolant abimé	4.3 Retirer la partie endommagée S'il reste suffisamment de câble – Réformer	2	D
4.4 Cassé	4.4 Retirer la partie endommagée - S'il reste suffisamment de câble - Réformer	2	D
<b>5. bouchon du conducteur électrique</b>			

<sup>38</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>39</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.



<b>Détonateurs</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>38</sup></b>	<b>Code condition<sup>39</sup></b>
5.1 Manquant	5.1 Installer nouveau bouchon	3	NC
5.2 Péri	8.2 Remplacer	3	NC
<b>6. Bouchon néoprène ou manchon en caoutchouc</b>			
6.1 Perdu, mal fixé ou péri	6.1 Réformer	2	D
<b>7. revêtement polyéthylène</b>			
7.1 Absent ou déformé	7.1 Installer nouveau revêtement	4	NC
<b>8. Sertissure</b>			
8.1 Insuffisant ou excessif	8.1 Réformer	2	D
<b>9. Clip de court-circuit ou couvercle anti poussière</b>			
9.1 Inexistant	9.1 Remplacer avec un nouveau	3	NC

## Annexe L (normative) Points d'inspection spécifiques – Explosive

explosive en granule			
Point d'inspection	Action	Code effet <sup>40</sup>	Code condition <sup>41</sup>
<b>1. Sous forme granules</b>			
1.1 Humide ou déformé	1.1 Réformer	2	D
1.2 Effritement ou en panne	1.2 Réformer	1	D
1.3 Emballage de papier endommagé et remplissage exposé	1.3 Réformer	1	D
1.4 Contaminé ou exsudé	1.4 Réformer	1	D
<b>2. en boîte</b>			
2.1 Anneau de levage manquant ou inutilisable	2.1 Fixer nouvel anneau	3	NC
2.2 Disque feutré – Manquant ou endommagé	2.2 Installer nouveau disque feutré	2	NC
2.3 Disque feutré - Mal fixé	2.3 Sécurisé	2	NC
2.4 Corrodé, cabossé ou endommagé	2.4 Réformer	2	D
2.5 Fendu	2.5 Réformer	1	D
2.6 Sous- ou surdimensionné	2.6 Réformer	2	D
2.7 Disque de fermeture détachable	2.7 Réformer	1	D
<b>3. Sous forme de sac</b>			
3.1 Humide	3.1 Réformer	2	D
3.2 Fendu, déchiré ou péri	3.2 Réformer	1	D

<sup>40</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>41</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

## Annexe M (normative) Points d'inspection spécifiques – Explosifs de démolition

Explosifs de démolition			
Point d'inspection	Action	Code effet <sup>42</sup>	Code condition <sup>43</sup>
<b>1. Plaque d'explosif</b>			
1.1 Exsudation	1.1.1 Test pour RDX – Présent – Réformer 1.1.2 Test pour RDX – Non confirmé – Acceptable	1 4	D NC
1.2 Fendu, cassé ou Ruban adhésivité entre les feuilles	1.2 Acceptable	4	NC
1.3 Cassant ou dur	1.3 Réformer	2	D
<b>2. Explosif plastique</b>			
2.1 Exsudation	2.1.1 Test de détection d'explosif – Présent - Réformer 2.1.2 Test de détection d'explosif – Confirmé – Acceptable	1 4	D NC
2.2 Matériau d'enveloppement – Manquant ou déchiré	2.2 Fixer nouveau matériau d'enveloppement	3	NC
2.3 Cartouche cassée	2.3 Refaire cartouche	3	NC
2.4 Souillure du matériau d'enveloppement	2.4 Acceptable	4	NC
2.5 Explosif léger forcé à travers le matériau d'enveloppement	2.5 Acceptable	4	NC
2.6 Perte de plasticité	2.6.1 Test de plasticité – Passer – Acceptable 2.6.2 Test de plasticité – Echouer – Soumettre un rapport de déféctuosité	4	NC

<sup>42</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>43</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

**Annexe N**  
(normative)  
**Points d'inspection spécifiques – Fusées et gaines**

<b>Fusées et gaines</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>44</sup></b>	<b>Code condition<sup>45</sup></b>
<b>1. Général</b>			
1.1 Fusée ou corps du magasin endommagé	1.1.1 Sans affecter l'insertion - Acceptable	4	NC
	1.1.2 Affecter l'insertion - Réformer	2	D
1.2 Relais d'amorçage ou corps de gaine endommagé	1.2.1 Sans affecter l'insertion Acceptable	4	NC
	1.2.2 Affectant l'insertion - Réformer	2	D
<b>2. Percussion DA et fusée de proximité</b>			
2.1 Capuchon de protection	2.1.1 Manquant ou endommagé – Remplacer	3	NC
	2.1.2 Fixer rapidement - Réformer	2	D
	2.1.3 Ressort - Manquant, cassé ou mal fixé - Remplacer capuchon	3	NC
		3	NC
	2.1.4 Corrodé – Léger - Nettoyé	2	NC
2.1.5 Corrodé – Lourd ou modéré – Réformer	2	NC	

<sup>44</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>45</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<b>Fusées et gaines</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>44</sup></b>	<b>Code condition<sup>45</sup></b>
2.2 Pince ou goupille de sécurité	2.2.1 Manquant ou cassé - Réformer	1	D
	2.2.2 Corrodé – Réformer	2	D
	2.2.3 Régler rapidement - Manipuler doucement pour desserrer, mais NE PAS retirer.	2	NC
	2.2.4 Pas de ruban adhésif pour la fusée en position avant – Rectifier	4	NC
2.3 Couvercle de percuteur	2.3 Manquant, cabossé, fendu ou perforé - Réformer	2	D
2.4 Corrodé	2.4.1 Fissuré - Réformer	2	D
	2.4.2 Léger ou modéré - Acceptable	4	NC
	2.4.3 Lourd – Réformer	2	D
2.5 Canon de guidage, carénage de tête, magasin de carrosserie ou capuchon de fond	2.5.1 Fissuré - Réformer	2	D
	2.5.2 Corrodé - Léger - Acceptable	4	NC
	2.5.3 Corrodé - Modéré - Réformer	2	D
	2.5.4 Corrodé - Lourd - Réformer	1	D
2.6 Canon de guidage, carénage de tête ou chapeau de nez	2.6 Mal fixé – Réformer	1	D
2.7 Vis de blocage	2.7 Manquant - Remplacer	3	NC
2.8 Magasin ou magasin du capuchon de fond mal fixé	2.8 Serrer à la main - Phrase		
2.9 Disque de fermeture	2.9.1 Mal fixé, percé, fendu or fissuré - Phrase	2	D
	2.9.2 Cabossé - Acceptable		
2.10 Tête détachée en ogive, ogive détachée dans le corps	2.10 Réformer	2	D
2.11 dispositif de retenue de la manche de réglage	2.11 Manquant or endommagé - Phrase	2	D
2.12 Tête ou corps d'ogive ou relais d'amorçage	2.12 Fissuré – Réformer	1	D
2.13 Pelage ou écaillage du métal	2.13 Réformer	1	D
<b>3. Fusée à temps mécanique</b>			

<b>Fusées et gaines</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>44</sup></b>	<b>Code condition<sup>45</sup></b>
3.1 Capuchon de protection	3.1.1 Manquant - Remplacer	3	NC
	3.1.2 Régler rapidement - Réformer	2	D
	3.1.3 Ressort - manquant, cassé ou desserré - Replacer le capuchon	3	NC
3.2 Disque de fermeture de tête	3.2.1 Corrodé - Réformer	2	D
	3.2.2 Percé ou perforé - Réformer	2	C2
3.3 Tête, nez, anneau de verrouillage, corps ou dôme	3.3.1 Cassé - Réformer	2	D
	3.3.2 Corrodé - Léger - Acceptable	4	NC
	3.3.3 Corrodé - Moyen à lourd - Réformer	2	D
3.4 Nez, tête détachée dans le dôme ou anneau de verrouillage détaché dans le corps	3.4 Phrase	1	D
3.5 Gaine	3.5 Mal fixé – Sécurisé	1	NC
3.6 Bouchon de culot	3.6.1 Mal fixé - Sécurisé	2	ND
	3.6.2 Protrusion et mise en place rapide - Réformer	2	D
	3.6.3 Disque de fermeture - Corrodé, mal fixé, manquant, perforé ou fendu – Réformer	2	D
Capuchon de magasin ou de gaine	3.7 Desserré – Resserré – Réformer	2	C1
3.8 Vis de réglage ou de fixation	3.8 Mal fixé ou manquant – Remplacer ou sécurisé	2	NC
3.9 Fusée réglée sur une valeur autre que SAFE	3.9 Reposer en position SAFE	3	NC
<b>4. Fusée à proximité d'ogive ou temps électronique</b>			
4.1 Contact de setter	4.1.1 Manquant – Réformer	1	D
	4.1.2 Endommagé - Réformer	1	D
	4.1.3 Corrodé – Réformer	1	D

<b>Fusées et gaines</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>44</sup></b>	<b>Code condition<sup>45</sup></b>
4.2 Tête ou base corrodée	4.2.1 Léger – Acceptable	4	NC
	4.2.2 Lourd ou moyen -Réformer	2	D
4.3 Goupille de sécurité	4.3 Manquant – Réformer	1	D
4.4 Fusée réglée sur une valeur autre que SAFE	4.4 Reposer en position SAFE	3	NC

**Annexe P**  
(normative)  
**Points d'inspection spécifiques – Grenade à main**

<b>Grenades à main</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>46</sup></b>	<b>Code condition<sup>47</sup></b>
<b>1. Amorce-dDétonateur</b>			
1.1 Incorporé	1.1.1 Appeler le superviseur et ne rien faire jusqu'à ce que le gestionnaire du processus ou un inspecteur en munitions vous en avise. 1.1.2 Détonateur retiré 1.1.3 Le détonateur est réglé rapidement - Réformer et détruire le plus rapidement possible	1 1	NC D
<b>2. Corps</b>			
2.1 Contamination dans la zone de l'amorce-détonateur	2.1.1 Test pour explosifs – Non confirmé – Nettoyer Test pour explosifs – Confirmé – nettoyer	3 1	NC NC
Corrodé	Léger ou modéré – Nettoyer 2.2.2 Lourd – Réforme	3 2	NC D
2.3 Fendu, fissuré, percé ou perforé	2.3 Réforme	1	D
<b>3. Alvéole d'amorçage</b>			
3.1 Obstrué	3.1.1 Facilement dégagé - Enlever l'obstruction 3.1.2 Pas facilement dégagé – Réforme	3 2	NC D
3.2 Corrosion	3.1 Fils corrodés, endommagés ou sous-dimensionnés - Réforme	1	D

<sup>46</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>47</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.



<b>Grenades à main</b>			
Point d'inspection	Action	Code effet <sup>46</sup>	Code condition <sup>47</sup>
<b>4. Mécanisme du percuteur (Lorsqu'ils sont conçus pour être fixés)</b>			
4.1 Absent	4.1 Réforme	2	D
4.2 Léger	4.2 Sécurisé	2	NC
<b>5. Mécanisme du percuteur (Lorsqu'ils sont conçus pour être fixés)</b>			
5.1 Manquant	5.2 Remplacer	2	C
5.2 Rapidement réglé	5.1 Réforme	2	D
5.3 Fils	5.3 endommagé ou déformé – Réforme	2	S
<b>6. Mécanisme du percuteur (anneau)</b>			
6.1 Perdu or endommagé	6.1 Remplacer	2	C
<b>7. Mécanisme du percuteur (goupille de sécurité)</b>			
7.1 Manquant, corrodé ou endommagé	7.1 Remplacer	1	NC
7.2 Fixé rapidement	7.2 Réforme	2	D
<b>8. Mécanisme du percuteur (logement)</b>			
8.1 Desserré	8.1 Sécurisé	2	NC
<b>9. Mécanisme du percuteur (Manchon de charnière à goupille)</b>			
9.1 Inexistant	9.1 incorporé nouveau mécanisme du percuteur	2	NC
9.2 Corrodé	9.2.1 Desserré ou modéré – Nettoyer	3	NC
	2.2.2 Lourd – Réforme	2	D
<b>10. Mécanisme du percuteur (ressort)</b>			
10.1 Inexistant, affaibli ou corrodé	10.1 Incorporé nouveau mécanisme du percuteur	2	NC
<b>11. Mécanisme du percuteur (percuteur)</b>			

<b>Grenades à main</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>46</sup></b>	<b>Code condition<sup>47</sup></b>
11.1 Inexistant, affaibli ou corrodé	11.1 Incorporé nouveau mécanisme du percuteur	2	NC
<b>12. Capuchon ou prise</b>			
12.1 Déserré	12.1 Réforme	2	D

**Annexe Q**  
(normative)  
**Points d'inspection spécifiques – Allumeurs**

<b>Allumeurs</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>48</sup></b>	<b>Code condition<sup>49</sup></b>
1. Inexistant	1.1 Réforme	2	D
2. Desserré	2.1 Capuchon d'allumage pas fixé correctement - Réforme	1	D
3. Capuchon d'allumage ou tube à éclats	3.1 Inexistant, fendu ou cassé – Réforme	1	D

---

<sup>48</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>49</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

## Annexe R (normative) Points d'inspection spécifiques – Mines

<b>Mines</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>50</sup></b>	<b>Code condition<sup>51</sup></b>
<b>1. Corps avec base</b>			
1.1 Fissuré, percé ou fendu	1.1 Phrase	1	D
1.2 Cabossé	1.2.1 Les dysfonctionnements n'affectent pas le bon montage ou le bon fonctionnement. 1.2.2 Les dysfonctionnements affectent le bon montage ou le bon fonctionnement.	4 2	NC D
1.3 Corrodé	1.3.1 Desserré ou modéré - Nettoyer et repeindre 1.3.2 Lourd – Réforme	4 2	NC D
1.4 Contamination	1.1.1 Test pour explosifs – Non confirmé – Nettoyer 1.1.2 Test pour explosif – Confirmé – Réforme	3 1	NC C2
<b>2. Anneau ou levage par câble</b>	2.1.1 manquant, cassé ou pourri – Remplacer	1	NC
<b>3. Alvéole ou canal de détonateur</b>			
3.1 Obstrué	3.1.1 Enlever l'obstruction 3.1.2 Obstruction fixé rapidement - Réforme	3 1	NC D
3.2 Corrodé	3.2.1 Superficiel et facilite l'incorporation du détonateur 3.2.2 Hormis 3.2.1 - Réforme	4 1	NC D
<b>4. Granuler explosif</b>			

<sup>50</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>51</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<b>Mines</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>50</sup></b>	<b>Code condition<sup>51</sup></b>
4.1 Se désagrégant ou cassé	4.1.1 Retirer la grenaille complètement – Nettoyer –Réforme	1	C2
	4.1.2 Si la totalité ou une partie ne peut être enlevée - Réforme	1	D
4.2 Inexistant	4.2 Réforme	1	C2
<b>5. Couronne de détection</b>			
5.1 Manquant	5.2 Remplacer	3	NC
5.2 Corrodé	5.2.1 Mal fixé ou modéré - Nettoyer et repeindre	3	NC
	5.2.2 Lourd – Réforme	3	NC
<b>6. Prise de transit</b>			
6.1 Fils absents, cassés ou endommagés	6.1 Remplacer	3	NC
<b>7. Pincés de sécurité</b>			
7.1 Absent ou cassé	7.1 Remplacer	3	NC
<b>8. Anneau d'étanchéité</b>			
8.1 Absent ou cassé	8.1 Remplacer	3	NC
<b>9. Couvertures étanches à la poussière ou au transport</b>			
9.1 Inexistant	9.1 Remplacer	3	NC
9.2 Absent, fendu, percé ou péri (couvertures étanches uniquement)	9.2 Réforme	2	D
<b>10. Alvéole d'amorçage</b>	10.1.1 Jauge - Défaut - Nettoyage - Nettoyage - Recalibrer - Passage	3	NC
	10.1.2 Jauge - Défaut - Nettoyage - Nettoyage - Recalibrer - Réforme	2	D
<b>11. Douille de prise</b>			
11.1 mal fixé	11.1 Sécurisé par lutation ou équivalent	3	NC
11.2 Inexistant	11.2 Remplacer	3	NC



**Annexe S**  
(normative)  
**Points d'inspection spécifiques – Charges additionnelles pourobus de mortier**

<b>Charges additionnelles pour obus de mortier</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>52</sup></b>	<b>Code condition<sup>53</sup></b>
<b>1. En masse</b>			
1.1 Fendu ou cassé	1.1.1 Dépouiller les conteneurs de munitions des propergols non adhérents – Phrase	1	D
1.2 Cabossé	1.2.1 Intact après remodelage – Acceptable	4	NC
	1.2.2 Intact après remodelage – Inacceptable	2	D
<b>2. Incorporé à des obus</b>			
1.1 Fendu ou cassé	1.1.1 Dépouiller les conteneurs de munitions des propergols non adhérents	1	
	1.1.2 Cartouches – Réforme	1	D
	1.1.3 Corps d'obus – Réforme	2	C2

<sup>52</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>53</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

**Annexe T**  
(normative)  
**Points d'inspection spécifiques – Obus de mortier (HE et Pratique)**

<b>Obus de mortier (HE et d'exercise)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>54</sup></b>	<b>Code condition<sup>55</sup></b>
<b>1. Corps – Externe</b>			
1.1 Contamination dans la zone de raccord de fusée ou de connexion	1.1.1 Test pour explosifs – Non confirmé – Nettoyer 1.1.2 Test pour explosif – Confirmé – Réforme	3 1	NC C2
1.2 Vernis endommagé	1.2 Nettoyer et revernir	3	NC
1.3 Corrodé	1.3.1 Desserré ou modéré – Nettoyer 1.3.2 Lourd – Réforme	3 2	NC D
1.4 Endommagé	1.4.1 Corps non affaibli - jauge - Passage 1.4.2 Corps non affaibli - jauge - Echech – Réforme 1.4.3 Corps affaibli – Réforme	4 1 !	NC D D
1.5 Rayure d'identification	Absent –Réforme	1	D
<b>2. Anneau obturateur</b>			
2.1 Manquant, surdimensionné ou cassé	2.1 Réforme	1	D

<sup>54</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>55</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.



<b>Obus de mortier (HE et d'exercice)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>54</sup></b>	<b>Code condition<sup>55</sup></b>
2.2 Galibrage	2.2.1 Passage – Acceptable	3	NC
	2.2.2 Échec - Enlever les taches de peinture en hauteur - Re-calibré - Passage	3	NC
	2.2.3 Echec - Essayer d'autres bagues d'obturation - Re-calibrer - Passer	3	NC
	2.2.4 Echec - Essayer d'autres bagues d'obturation - Re-calibrer - Echouer – Phrase	2	D
<b>3. calibrage de rectitude</b>			
3.1 Echec	3.1.1 En raison de l'état de l'empennage – Remplacer l'empennage	2	NC
	3.1.2 Non attribuable à l'état de l'empennage – Réformer	2	D
<b>4. Adaptateur d'ogive</b>			
4.1 Desserré ou pas complètement retourné	4.1 Sécurisé par scellement ou l'équivalent	3	NC
4.2 Réglage rapide ou en saillie	4.2 Phrase	2	D
4.3 Corrodé	4.3.1 Mal fixé ou modéré – Nettoyer	3	NC
	4.3.2 Lourd – Réformer	2	D
<b>5. Composant de remplacement requis</b>			
5.1 Fusée, cartouches de lancement ou additionnelles	5.1 Réformer	1	C2
<b>6. Empennage</b>			
6.1 Manquant, incorrect ou cassé	6.1 Remplacer	2	NC
6.2 Corrodé	6.2.1 Léger ou modéré – Nettoyer	3	NC
	6.2.2 Lourd – Phrase	2	D

<b>Obus de mortier (HE et d'exercice)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>54</sup></b>	<b>Code condition<sup>55</sup></b>
6.3 Desserré ou pas complètement achevé	6.3.1 Desserré – Sécurisé	2	NC
	6.3.2 Réglé rapidement – Réformer	2	D
	6.3.3 Filetage de base endommagé	2	NC
	6.3.4 Filetage de la queue ou de l'embout de l'adaptateur endommagé – Réformer	2	D
6.4 Désaligné	6.4.1 Remplacer - Jauge - Passe - Acceptable	2	NC
	6.4.2 Remplacer - Jauge - Echec – Phrase	2	D
6.5 Fine	6.5.1 Manquant ou desserré – Remplacer empennage	2	NC
	6.5.2 Endommagé – Remplacer empennage – calibrer – passe – Acceptable	4	NC
	6.5.2 Endommagé – Remplacer empennage – calibrer – Echec – Réformer	2	D
6.6 Vis de blocage	6.6.1 Manquant – Remplacer	2	NC
	6.6.2 Desserré – Sécurisé	3	NC
6.7 Adaptateur embout arrière	6.7.1 Manquant – Remplacer	2	NC
	6.7.2 Desserré – Sécurisé	3	NC
<b>7. Accessoires arrière</b>			
7.1 Cartouche primaire avec capuchon de retenue	7.1.1 Manquant, fissuré ou mal fixé – Remplacer	2	NC
	7.1.2 Corrodé, modéré ou lourd – Remplacer	2	NC
Montage de la cartouche de lancement	7.2.1 Manquant ou incomplet – Remplacer	1	NC
	7.2.2 Déformé, cassé ou fissuré – Remplacer	1	NC
	7.2.3 Sangle de transport manquante ou endommagée	1	NC
	7.2.4 Ensemble de coupe manquant, cassé ou péri	1	NC
	7.2.5 Ruban adhésif ou élastique manquant – Remplacer	3	NC

<b>Obus de mortier (HE et d'exercice)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>54</sup></b>	<b>Code condition<sup>55</sup></b>
<b>8. Fusée ou raccord obus/prise</b>			
8.1 Fusée endommagée	8.1.1 Sécurité et fonctionnement efficace OK – Acceptable 8.1.2 Sans danger pour la manipulation, le transport et le stockage – Phrase 8.1.3 ne peut être manipulé, déplacé et entreposé en toute sécurité – Phrase	4 2 1	NC C2 D
8.2 Fusée ou prise mal serrée	8.2.1 Filetage de fusée endommagés – Phrase 8.2.2 Filetage de prise endommagés – Phrase 8.2.3 Filetage de fusée endommagés – Réinitialiser à l'aide d'un liquide de nettoyage de robinetterie 8.2.4 Fusée d'intrusion en dehors des limites – Phrase 8.2.5 Prise d'intrusion en dehors des limites – Remplacer 8.2.6 Profondeur de la cavité au-dessous de la limite et non réglable par retrait des disques – Phrase	2 4 2 2 3 1	C2 NC NC C2 NC D
8.3 Montage rapide de la fusée ou la prise	8.3.1 Fusée visiblement utilisable – Acceptable 8.3.2 Fusée visiblement inutilisable – Traiter selon 8.11 8.13 8.3.3 Réglé bouchon rapidement – Acceptable	4  4	NC  NC
8.4 scellement	8.4.1 manquant – Appliquer lutation ou équivalent 8.4.2 Insuffisant – Retirer ou remplacer	3 3	NC NC
8.5 Filetage des emplacements des fusées	8.5.1 Corrodé – Léger ou modéré – Nettoyer 8.5.2 Corrodé – Lourd – Réformer 8.5.3 Endommagé – Réinitialiser à l'aide du liquide de nettoyage du robinet 8.5.4 Test pour explosifs – Non confirmé – Nettoyer 8.5.5 Test pour explosifs – Confirmé – Réformer	3 2 2 1 1	NC D NC NC D

<b>Obus de mortier (HE et d'exercice)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>54</sup></b>	<b>Code condition<sup>55</sup></b>
<b>9. Cavité</b>			
9.1 Liquide marron et odeur d'ammoniaque	9.1.1 Nitrate d'ammoniaque confirmé – Réformer	1	D
	9.1.2 Nitrate d'ammoniaque non confirmé – Réformer d'exsudation au stade précoce	2	D
9.2 Corrodé	9.2.1 Léger – Nettoyer	3	NC
	9.2.2 Modéré ou lourd – Réformer	2	D
9.3 Papier pour cols	9.3.1 manquant, humide ou contaminé – Remplacer	3	NC
9.4 Exploseur	9.4.1 Intact	4	A1/NC
	9.4.2 Endommagé – Remplacer	1	NC
	9.4.3 Réglage rapide et non endommagé – Acceptable	4	NC
	9.4.4 Réglage rapide et endommagé – Remplacer	1	NC
9.5 Coulure ou salissure de remplissage HE	9.5 Nettoyer		
9.6 Exsudation	9.6.1 Test pour explosifs – Non confirmé – Nettoyer	3	NC
	9.6.2 Test pour explosifs – Confirmé – Réformer	1	D
7.5 Tube en papier - Détaché, endommagé ou humide	7.5 Remplacer	3	NC
7.6 Cavité endommagée	7.6.1 Léger – Remplacer	3	NC
	7.6.2 Lourd ou modéré – Réformer	1	D
7.7 Cavité humide	7.7.1 Enlever l'exploseur, le tube de papier et les autres objets inertes - Sécher	2	D
	7.7.2 Remplacer les objets si nécessaire		
7.8 Cavité enflée	7.8.1 Fusée tient toujours – Acceptable		
	7.8.2 Insertion de la fusée affectée – Réformer	2	D
7.9 Papier tissu, feutre, disques ou carton glacé	7.9 manquant, endommagé ou souillé – Remplacer	2	NC
1.10 Limites extérieures	7.10 Réglage par insertion ou retrait de disques	2	NC



**Annexe U**  
(normative)  
**Points d'inspection spécifiques – Obus de mortier (fumigène et éclairant)**

<b>Obus de mortier (Fumigène et éclairant)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>56</sup></b>	<b>Code condition<sup>57</sup></b>
<b>1. Corps de l'Obus</b>			
1.1 Remplissage - Phosphore blanc seulement	1.1 Fuite - Immerger dans l'eau et éliminer le plus rapidement possible.	1	D
1.2 Vernis endommagé	1.2 Nettoyer et revernir	3	NC
1.3 Corrodé	1.3 Nettoyer	3	NC
1.4 Corps avant ou arrière desserré	1.4 Réformer	1	D
1.5 Goupille de sécurité	1.5.1 Manquant ou cassé – Réformer	1	D
	1.5.2 Corrodé – Modéré ou lourd - Réformer	1	D
1.6 Endommagé	1.6.1 Corps non affaibli - calibrer - Passage	4	NC
	1.6.2 Corps non affaibli - calibrer - Echec – Réformer	1	D
	1.6.3 Corps affaibli – Réformer	!	D
1.7 Couvercle de fermeture de l'obus éclairant	7.1.1 Manquant – Réformer	2	D
	7.1.2 Le contenu semble utilisable - Fixer le couvercle à l'aide d'un ciment à base de résine.	3	NC
	7.1.2 Le contenu semble inutilisable - Réformer	2	D
<b>2. Junction fusée et obus</b>			

<sup>56</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>57</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<b>Obus de mortier (Fumigène et éclairant)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>56</sup></b>	<b>Code condition<sup>57</sup></b>
2.1 Fusée endommagée	2.1.1 Sécurité et fonctionnement efficace OK – Acceptable	4	NC
	2.1.2 Sans danger pour la manipulation, le transport et le stockage – Phrase	2 1	C2 D
	2.1.3 Ne peut être manipulé, déplacé ou stocké – Phrase		
2.2 Fusée pas bien serrée	2.2.1 filetage de fusée endommagé – Réformer	2	C2
	2.2.2 Filetage de fusée endommagé – Réinitialisation à l'aide du liquide de nettoyage du robinet	2	NC
	2.2.3 Fusée d'intrusion hormis les limites - Réformer	2	C2
	2.2.4 Profondeur de la cavité au-dessous de la limite et non réglable par retrait des disques - Réformer	1	D
2.3 Réglage de fusée rapide	2.3.1 Fusée visiblement utilisable – Acceptable	4	NC
	2.3.2 Corrosion – Réformer	2	D
2.4 Scellement	2.4.1 Manquant – Appliquer la lutation ou l'équivalent	3	NC
	2.4.2 Insuffisant – Retirer ou remplacer	3	NC
2.5 Filetage de l'emplacement de fusée	2.5.1 Corrodé – Léger ou modéré – Réformer	3	NC
	Corrodé – Lourd – Réformer	2	D
	2.5.3 endommagé – Réinitialisation à l'aide du liquide de nettoyage du robinet	2	NC
	2.5.4 Test pour explosif – non confirmé – Nettoyer	3	NC
	2.5.5 Test pour explosif – Confirmé – Réformer	2	D
<b>3. Cavité</b>			
3.1 Corrodé	3.1.1 Léger – Nettoyer	3	NC
	3.1.2 Modéré ou lourd – Réformer	2	D
3.2 Cavité endommagée	3.2.1 Léger – Remplacer	3	NC
	3.2.2 Lourd ou modéré – Réformer	1	D

<b>Obus de mortier (Fumigène et éclairant)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>56</sup></b>	<b>Code condition<sup>57</sup></b>
3.3 Cavité humide	3.3.1 Enlever l'exploseur, le tube de papier et les autres objets inertes - Sécher 3.3.2 Remplacer les objets si nécessaire	2	D
3.4 Papier tissu, feutre, disques ou carton glacé	3.4 Manquant, endommagé ou souillé – Remplacer	2	NC
3.5 Hormis les limites	3.5 Réglage par insertion ou retrait de disques	2	NC
<b>4. Nez de l'adaptateur</b>			
4.1 Desserré ou pas complètement retourné	4.1.1 Pour le phosphore blanc - Immerger dans l'eau et éliminer immédiatement.	1	D
	4.1.2 Sécurisé à l'aide de la lutation ou l'équivalent	3	NC
4.2 Réglage rapide ou en saillie	4.2 Réformer	2	C1
4.3 Corrodé	4.3.1 Mal fixé ou modéré – Nettoyer	3	NC
	4.3.2 Lourd – Réformer	2	D
<b>5. Anneau obturateur</b>			
5.1 Manquant, fendu, surdimensionné ou cassé	5.1 Remplacer et jauger	3	NC
5.2 calibre	5.2.1 Passage – Acceptable	3	NC
	5.2.2 Échec - Enlever les taches de peinture en hauteur - Re-calibrer - Passage	3	NC
	5.2.3 Échec - Essayer d'autres anneaux obturateurs – Re-calibrer – Passage	3	NC
	5.2.4 Échec - Essayer d'autres anneaux obturateurs – Re-calibrer – Echec –Réformer	2	D
<b>6. Empennage</b>			
6.1 Manquant, incorrect ou cassé	6.1 Remplacer	2	NC



<b>Obus de mortier (Fumigène et éclairant)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>56</sup></b>	<b>Code condition<sup>57</sup></b>
6.2 Corrodé	6.2.1 Léger ou modéré – Nettoyer	3	NC
	6.2.2 Lourd – Réformer	2	D
6.3 Desserré ou pas complètement achevé	6.3.1 Desserré – Sécurisé	3	NC
	6.3.2 Réglé rapidement – Réformer	2	D
	6.3.3 Filetage de base endommagé	3	NC
	6.3.4 Filetage de la queue ou de l'embout de l'adaptateur endommagé – Réformer	2	D
6.4 Rondelle de polythène	6.4 Manquant ou desserré – Remplacer	3	D
6.5 Disque celluloïd	6.5 Manquant ou perforé – Réformer	2	D
6.6 Désaligné	6.6.1 Jauge – Passage – Acceptable	2	NC
	6.6.2 Jauge – Echec – Réformer	1	D
6.7 Ailerons	6.7.1 Manquant ou desserré – remplacer l'empennage	2	NC
	6.7.2 Dommages superficiels – Jauge - Passage – Acceptable	4	NC
	6.7.2 Dommages superficiels – Jauge - Echec – Acceptable	2	D
6.8 Vis de blocage	6.8. Manquant ou desserré – Remplacer	3	NC
6.9 Adaptateur embout arrière	6.9.1 Manquant – Remplacer	2	NC
	6.9.2 Desserré ou plié – Réformer	2	D
<b>7. Calibrage de rectitude</b>			
7.1 Echec	3.1.1 Remplacement de l'empennage – Re-calibrer - Passage	2	NC
	3.1.2 Remplacement de l'empennage – Re-calibrer - Réformer	2	D
<b>8. Accessoires arrières</b>			

<b>Obus de mortier (Fumigène et éclairant)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>56</sup></b>	<b>Code condition<sup>57</sup></b>
8.1 Cartouche primaire avec capuchon de retenue	8.1.1 Manquant ou fissuré – Remplacer	1	NC
	8.1.2 Desserré – Sécurisé	2	NC
	8.1.3 Corrodé, modéré ou lourd – Remplacer	2	NC
8.2 Montage de la cartouche de lancement	8.2.1 Manquant ou incomplet – Remplacer	1	NC
	8.2.2 Déformé, cassé ou fissuré – Remplacer	1	NC
	8.2.3 Courroie de transport manquante ou endommagée - Remplacer	3	NC
	8.2.4 Montage des coupelles manquantes, cassées ou péries - Remplacer	3	NC
	8.2.5 Ruban adhésif ou élastique manquant - Remplacer	3	NC
<b>5. Composant de remplacement requis</b>			
5.1 Fusée, cartouches primaires ou d'augmentation	5.1 Réformer	2	C2

**Annexe V**  
(normative)  
**Points d'inspection spécifiques – Obus de mortier (cartouches de lancement)**

<b>Obus de mortier (cartouches de lancement)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>58</sup></b>	<b>Code condition<sup>59</sup></b>
<b>1. Amorce à percussion</b>			
1.1 Raté de tir ou endommagé	1.1 Manipuler avec le plus grand soin et retirer pour élimination.	1	D
1.2 Fier de son cas	1.2 Réformer	1	D
1.3 Corrodé	1.3.1 Léger – Acceptable	4	NC
	1.3.2 Modéré ou lourd – Réformer	2	D
1.4 Anneau annulaire manquant	1.4 Réformer	2	D
<b>2. Clip de percuteur</b>			
2.1 Inexistant	2.1 Réformer	2	D
2.2 Percuteur manquant	2.2 Réformer	2	D
<b>3. Corps</b>			
3.1 Corrodé	3.1.1 Léger – Acceptable	4	NC
	3.1.2 Modéré ou lourd – Réformer	2	D
<b>4. Base</b>			
4.1 Desserré	4.1 Réformer	1	C2
4.2 Filets de vis	4.2 Endommagé – Réformer	2	D

<sup>58</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>59</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<b>Obus de mortier (cartouches de lancement)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>58</sup></b>	<b>Code condition<sup>59</sup></b>
4.3 Corrodé	4.3.1 Léger – Acceptable	4	NC
	4.3.2 Modéré ou lourd – Réformer	2	D
<b>5. Culot ou couverture de laiton</b>			
5.1 Corrodé	5.1.1 Léger – Acceptable	4	NC
	5.1.2 Modéré ou lourd – Réformer	2	D
5.2 Cabossé, fendu, perforé ou fissuré	5.1 Réformer	2	D
<b>6. Tube (Aluminium)</b>			
6.1 Corrodé	6.1.1 Léger – Acceptable	4	NC
	6.1.2 Modéré ou lourd – Réformer	2	D
6.2 Plié	6.2 Réformer	2	D
<b>7Conteneur (Aluminium)</b>			
7.1 Plié	7.1 Réformer	2	D
7.2 Desserré	7.2 Réformer	1	D
7.3 Fendu ou fissuré	7.3 Réformer	1	D
7.4 Corrodé	7.4.1 Desserré – Acceptable	4	NC
	7.4.2 Modéré ou lourd – Réformer	2	D
<b>8. Mallette papier</b>			
8.1 Manquant ou desserré	8.1 Réformer	2	D
8.2 Percé, perforé ou déformé	8.2 Réformer	3	D

## Annexe W (normative) Points d'inspection spécifiques – Amorces et tubes

Amorces et tubes			
Point d'inspection	Action	Code effet <sup>60</sup>	Code condition <sup>61</sup>
<b>1. Amorce à percussion, gobelet d'obturateur, ou bouchon-allumeur</b>			
1.1 Raté de tir, endommagé ou fier	1.1 Réformer	1	D
2.1 Enfoncé ou manquant	1.2 Réformer	2	D
2.3 Corrodé	2.3.1 Léger ou modéré – Nettoyer	4	NC
	2.3.2 Lourd – Réformer	2	D
<b>2. Embout isolant</b>			
2.1 Manquant, desserré, fissuré, fendu ou fier	2.1 Réformer	2	D
2.2 Enfoncé	2.2 Acceptable	4	NC
<b>3. Fiche ou pièce de contact</b>			
3.1 Manquant, desserré, fissuré, fendu, fier ou enfoncé.	3.1 Réformer	2	D
3.2 Corrodé	3.2.1 Desserré ou modéré – Nettoyer	4	NC
	3.2.2 Lourd – Réformer	2	D
<b>4. Corps</b>			
4.1 Fils	4.1 Endommagé et l'amorce ne pourra pas se fixer correctement – Réformer	2	D

<sup>60</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>61</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<b>Amorces et tubes</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>60</sup></b>	<b>Code condition<sup>61</sup></b>
4.2 Corrodé	4.2.1 Léger ou modéré – Nettoyer 4.2.2 Lourd – Réformer	4 2	NC D
<b>5. Tube</b>			
5.1 Fendu ou fissuré	5.1 Réformer	1	D
5.2 Cabossé	5.1 Réformer	2	D
5.3 Corrodé	5.3.1 Léger ou modéré – Nettoyer 5.3.2 Lourd – Réformer	4 2	NC D
5.4 Bouche non fermée	5.4 Acceptable	4	NC
<b>6. Magasin ou manche</b>			
6.1 Desserré, fendu ou fissuré	6.1 Réformer	1	D
6.2 Cabossé ou plié	6.2 Réformer	2	D
6.3 Corrodé	6.3.1 Desserré ou modéré – Acceptable 6.3.2 Lourd – Réformer	2	D
6.4 Doublure d'enveloppe ou de capsule	6.4 Humide, percé ou perforé – Réformer	2	D
6.5 Dôme	6.5.1 Manquant ou desserré – Ligne non perforée – Acceptable 6.5.2 Manquant ou desserré – Ligne perforée – Phrase	4	NC
6.6 Distance ou localisation de la manche	6.6.1 Percé ou perforé – Acceptable 6.6.2 manquant - Réformer	1	D
6.7 Fermeture du disque de laiton	6.7.1 Manquant ou desserré – Réformer 6.7.2 Léger ou modéré – Acceptable 6.7.3 Léger – Réformer	1  1	D  D
<b>7. Disque ou bouchon de fermeture en liège ou en papier</b>			
7.1 Manquant, cassé ou desserré	7.1 Réformer	1	D

<b>Amorces et tubes</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>60</sup></b>	<b>Code condition<sup>61</sup></b>
<b>8. Capsule de fermeture en celluloïd</b>			
8.1 Manquant, cassé ou desserré	8.1 Réformer	1	C2
<b>9. Capsule de celluloïd intérieur ou inférieur</b>			
9.1 Manquant, cassé ou desserré	9.1 Réformer	2	D
<b>10. Calibrer</b>			
10.1 Élevé à calibrer	10.1.1 Retirer de l'étui de la cartouche et essayer d'autres tours. 10.1.2 Tout amorce qui ne peut être fixé dans l'étui – Réformer	2	D
10.2 Faible à calibrer	10.2.1 Retirer de l'étui de la cartouche et essayer d'autres tours. 10.2.2 Tout amorce qui ne peut être fixé dans l'étui, essayer des rondelles de cale en laiton 10.2.3 Tout amorce qui ne peut être fixé dans l'étui – Réformer	2	D
<b>11. Amorce ou tube contaminée</b>			
11.1 Contamination d'huile	11.1 Réformer	2	D
<b>12. Bague d'étanchéité en caoutchouc</b>			
12.1 Détérioration due au contact du laiton	12.1 Placer une nouvelle bague d'étanchéité NE PAS utiliser le scellement ou les lubrifiants		

## Annexe X (normative) Points d'inspection spécifiques – Pyrotechnique

<b>Pyrotechniques</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>62</sup></b>	<b>Code condition<sup>63</sup></b>
<b>1. Fusée éclairante</b>			
1.1 La production du gaz a eu lieu, provoquant un gonflement du corps ou des raccords fendus	1.1.1 Gonflement – Réformer 1.1.2 Fractionnement de soudure – Réformer	3 2	C1 D2
<b>2. Générateurs de fumée</b>			
2.1 Corps corrodé	2.1.1 Desserré ou modéré – Nettoyer 2.1.2 Lourd – Réformer	3 2	NC D
2.2 Corps endommagé	2.2.1 Superficiel – Acceptable 2.2.2 Autre que superficiel – Réformer	4 2	NC D
2.3 Soudures	2.3 Ouvert – Réformer	2	D
2.4 Câble électrique	2.4 Manquant, desserré ou isolant péri – Réformer	2	D

<sup>62</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>63</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.



## Annexe Y (normative) Points d'inspection spécifiques – Roquettes (antichar)

Roquettes (Antichars)			
Point d'inspection	Action	Code effet <sup>64</sup>	Code condition <sup>65</sup>
<b>1. Dans un lanceur (exemple 66mm HEAT)</b>			
1.1 Tube externe - Fissuré	1.1 Réformer	1	D
1.2 Tube externe - Incomplet	1.2 Réformer	1	D
1.3 rivet anti-extension manquant ou cassé	1.3 Réformer à modifier	1	C2
1.4 Vue arrière – Endommagé, manquant ou incorrecte	1.4 Réformer	2	D
1.5 Assemblage de la détente caoutchouc de protection – endommagé, manquant or desserré	1.5 Réformer	3	D
1.6 Mécanisme de protection de la détente – Endommagé, manquant ou desserré	1.6 Réformer	1	D
1.7 Ensemble levier à cran, couvercle en caoutchouc – Endommagé	1.7 Réformer	3	D
1.8 Couvercle arrière – Endommagé ou manquant	1.8 Réformer	3	D
1.9 Tube interne – extrémité arrière corrodé	1.9 Réformer	2	D
1.10 Pince de sécurité – Manquant	1.10 Installer nouvelle pince	1	NC
1.11 Couvercle de la vue arrière – Manquant	1.11 Réformer	3	D
1.12 Languette de verrouillage ronde – Manquant	1.12 Réformer	2	D
1.13 Bretelle avec vue avant – manquant ou incomplet	1.13 Remplacer	2	NC

<sup>64</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>65</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<b>Roquettes (Antichars)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>64</sup></b>	<b>Code condition<sup>65</sup></b>
1.14 Sécurité du levier d'armement - N'est pas en sécurité	1.14 En SECURITE	2	NC
1.15 Fond arrière – Manquant	1.15 Remplacer	4	NC
1.16 Fond arrière – Desserré	1.16 Sécurisé	4	NC
1.17 Epaulière – Manquante	1.17 Séparer et réformer	3	C2
1.18 Bonnet d'épaule	1.18 Retirer fond arrière et sécuriser en toute sécurité	4	NC
1.19 Ejecter la bague protectrice avec la goupille de sécurité – Manquant	1.19 Séparer et réformer	3	C2
1.20 Ejecter la bague protectrice avec la goupille de sécurité – Non sécurisé	1.20 Sécurisé la bague protectrice	4	NC
1.21 Poignée d'armement – Manquant, cassé ou inutilisable	1.21 Séparer et réformer	3	C2
1.22 Poignée d'armement - Non sécurisé	1.22 Sécurisé	4	NC
1.23 Tube de lancement – Cabossé ou endommagé	1.23 Réformer	2	B1
1.24 Vues – Graticule invisible	1.24 Séparer et réformer	3	B1
1.25 GTLS Vues - Inopérable	1.25 Séparer et réformer	3	B1
1.26 Bretelle d'épaule – Manquant ou cassé	1.26 Séparer et Réformer	3	C1
<b>2. Tête de roquette</b>			
2.1 Corrodé –léger	2.1 Nettoyer et repeindre	4	NC
2.2 Corrodé – lourd	2.2 Réformer	3	D
2.3 Endommagé – Superficiel	2.3 Acceptable	4	NC
2.4 Endommagé – Modéré ou grave	2.4 Réformer	2	D
2.5 Vis de blocage – Manquant ou saillant >3mm	2.5 Réformer	1	D2
<b>3. Empennage</b>			
3.1 Fines – Endommagé	3.1 Réformer	2	D
Cône d'expansion	3.2 Réformer	2	D

<b>Roquettes (Antichars)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>64</sup></b>	<b>Code condition<sup>65</sup></b>
3.3 Tube nonel – Endommagé ou cassé	3.3 Réformer	1	D
3.4 Tube à l'éclat – Endommagé ou cassé	3.4 Réformer	1	D

**Annexe Z**  
(normative)  
**Points d'inspection spécifiques – Obus HE (fusée de culot)**

<b>Obus HE (Fusée de culot)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>66</sup></b>	<b>Code condition<sup>67</sup></b>
<b>1. Protège-nez</b>			
1.1 coiffe balistique	1.1.1 Manquant – Remplacer	1/3	NC
	1.1.2 Desserré – Sécurisé	3	NC
<b>2. Corps</b>			
2.1 Corrosion	2.1.1 Léger ou modéré – Nettoyer ou repeindre	3	NC
	2.1.2 Extensive (Paroi non fine) - Grenailage et repeinture	3	NC
	2.1.3 Extensive (Paroi fine) – Réformer	3	D
	2.1.4 Lourd ou piqué (affecte la résistance du mur) - Réformer	1	D
	2.1.5 Lourd ou piqué (n'affecte pas la résistance du mur) - Grenailage et repeinture	3	NC
2.2 Calibre avec peinture	2.2.1 Calibre de chambre – Passage		
	2.2.2 Calibrre de chambre - Défaillance - Ponçage des points hauts - Re-calibrer - Passer	3	NC
	2.2.3 Chambre re-calibrer – Défaillance – nettoyer et repeindre – calibrer – passer	3	NC
	2.2.3 Chambre re-calibrer – Défaillance – nettoyer et repeindre – Echouer – passer	2	D

<sup>66</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>67</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<b>Obus HE (Fusée de culot)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>66</sup></b>	<b>Code condition<sup>67</sup></b>
2.3 Endommagé	2.3.1 Superficiel, corps non affaibli et passage calibrer	4	NC
	2.3.2 Cabossé – Calibrer – Passage	4	NC
	2.3.3 Cabossé – calibrer – Echec – Réformer	2	D
	2.3.4 Cabossé - Modéré du lourd – Réformer	2	D
	2.3.5 Ovale ou enflée – Réformer	2	D
2.4 Desserré dans le boîtier de cartouche or désaligné	2.4.1 Calibrer - Passage	4	NC
	2.4.2 Calibrer – Echec – Réformer	2	D
	2.4.3 Excessivement desserré et susceptible de de séparer – Réformer	1	D
<b>3. Bande obturateur ou de conduite</b>			
3.1 Manquant, desserré, fendu ou cassé	3.1 Réformer	2	D
3.2 Corrodé	3.2.1 Léger –Nettoyer	4	NC
	3.2.2 Lourd ou modéré – Remplacer	2	D
3.3 Cabossé, entaillé ou coupé mais non susceptible d'affecter l'obturation.	3.3.1 Calibrer – pas susceptible d'affecter le chargement – Acceptable	4	NC
	3.3.2 Calibre susceptible d'affecter le chargement – Réformer	2	D
3.4 Cabossé, entaillé ou coupé mais non susceptible d'affecter l'obturation.	5.2.1 Réformer	2	D
3.5 Surpeinte	3.6 Enlever la peinture des nid à crasse- Acceptable	3	NC
<b>4. Bouchon de retenue du traceur</b>			
4.1 Absent	4.1 Réformer	2	C2
4.2 Desserré ou saillant	4.2.1 Si l'intrusion est manifeste – Acceptable	3	NC
	4.2.2 Bouchon intrusion pas clair – Réformer	2	C1
	4.2.3 Saillant et réglage rapide – Réformer	2	C1

<b>Obus HE (Fusée de culot)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>66</sup></b>	<b>Code condition<sup>67</sup></b>
4.3 Disque de laiton corrodé	4.3 Modéré ou lourd – Réformer	3	C!
<b>5. Douille de prise</b>			
5.1 Saillant ou desserré	5.1 Réformer	1	C2
<b>6. Culot d'obus</b>			
6.1 Desserré	6.1 Réformer	2	B1

**Annexe AA**  
(normative)  
**Points d'inspection spécifiques – Obus HE (fusée d'ogive ou interne)**

<b>Obus HE (Fusée d'ogive ou interne)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>68</sup></b>	<b>Code condition<sup>69</sup></b>
<b>1. Corps externe</b>			
1.1 Contaminé dans la zone de fusée, de prise ou d'obus	1.1.1 Test pour explosifs – Confirmé – Réformer 1.1.2 Test pour explosifs – Non confirmé – Nettoyer zone	1 4	C2 NC
1.2 Surplomb concentrique ou excentrique (Limite <15mm)	1.2.1 Dans les limites – Acceptable 1.2.2 Dans les limites après avoir essayé une fusée alternative – Acceptable 1.2.3 Hors limite après avoir essayé une fusée alternative – Réformer	4 4 2	NC NC B
1.3 Calibre de sur peinture	1.3.1 Calibre de chambre - Passer 1.3.2 Calibre de chambre – Echec – Grenailage – Calibrer – Passer 1.3.3 Calibre de chambre – Echec – Grenailage – Calibre – Echec	3 3 2	NC NC D
1.4 Corrodé	1.4.1 Chiffons – Nettoyer et repeindre 1.4.2 Extensive – Grenailage et repeinture 1.4.3 Lourd – Pas susceptible d'affecter la résistance des parois – Grenailage et repeinture 1.4.3 Lourd – Susceptible d'affecter la résistance des parois – Réformer	3 2 2 1	NC NC NC D

<sup>68</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>69</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<b>Obus HE (Fusée d'ogive ou interne)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>68</sup></b>	<b>Code condition<sup>69</sup></b>
1.5 Endommagé	1.5.1 Passer la calibrer sans s'affaiblir – Acceptable	4	NC
	1.5.2 Echouer la calibrer OU s'affaiblir – Réformer	2	D
1.6 Projectile mal fixé ou désaligné dans l'étui de cartouches (QF)	1.6.1 Calibrer – Passer – Acceptable	4	NC
	1.6.2 Calibrer – Echouer – Réformer	2	D
	1.6.3 Projectile extrêmement mal fixé – Réformer	1	D
<b>2. Bague protectrice</b>			
2.1 Manquant ou incomplet	2.1 Remplacer	3	NC
2.2 Pourri, très usé ou humide	2.2 Remplacer	3	NC
2.3 Mal fixé ou mal positionné	2.3 Fixer à nouveau	3	NC
2.4 Corrodé	2.4.1 Léger – Nettoyer	3	NC
	2.4.2 Lourd ou modéré – Remplacer	3	NC
<b>3. Bande obturateur ou de conduite</b>			
3.1 Manquant, desserré, fendu ou cassé	3.1 Réformer	2	D
3.2 Corrodé	3.2.1 Léger – Nettoyer	4	NC
	3.2.2 Lourd ou modéré – Remplacer	2	D
3.3 Cabossé, entaillé ou coupé mais peu susceptible d'affecter l'obturation. (Obus desserré)	3.3.1 Peu susceptible d'affecter le chargement – Acceptable	4	NC
	3.3.2 Susceptible d'affecter le chargement – Réformer	2	D
3.4 Cabossé, entaillé ou coupé mais peu susceptible d'affecter l'obturation. (QF)	3.4.1 Calibrer – Peu susceptible d'affecter le chargement – Acceptable	4	NC
	3.4.2 Calibrer susceptible d'affecter le chargement – Réformer	2	D
3.5 Cabossé, entaillé ou coupé et susceptible d'affecter l'obturation.	3.5.1 Pour l'obus <106mm – Endommagé >9.5mm de largeur ou 6mm de profondeur – Réformer	2	D
	3.5.2 Pour l'obus >105mm – Endommagé >19mm de largeur ou 6mm de profondeur – Réformer	2	D



<b>Obus HE (Fusée d'ogive ou interne)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>68</sup></b>	<b>Code condition<sup>69</sup></b>
3.6 Remanié	3.6 Remove paint from driving band - Acceptable	3	NC
<b>4. Plaque de culot ou rail de lancement</b>			
4.1 Corrodé	4.1.1 Non perforé – Nettoyer et repeindre 4.1.2 Perforé – Réformer	3 2	NC D
4.2 Desserré, fendu ou perforé	4.2 Réformer	1	D
4.3 Soulevé ou déformé	4.3.1 Si >5% de la circonférence totale ou >6mm dans tout autre zone – Réformer 4.3.2 Si <5% - Acceptable – Déposer un rapport de déféctuosité	1 4	D NC
<b>5. Fusée ou raccord obus/prise</b>			
5.1 Fusée endommagée	5.1.1 Superficiel – Acceptable 5.1.2 Sans danger pour la manipulation, le déplacement et le stockage - Réformer 5.1.3 Ne peut être manipulé, déplacé ou stocké en sécurité – Réformer	4 2 1	NC C2 D
5.2 Fusée ou bouchon pas bien serré	5.2.1 Fusée fileté endommagée – Réformer 5.2.2 Bouchon fileté endommagé – Réformer 5.2.3 Fusée fileté endommagé – Réinitialiser à l'aide du fluid de nettoyage du robinet 5.2.4 Intrusion de la fusée au-delà des limites – Réformer 5.2.5 Intrusion du bouchon au-delà des limites – Remplacer	2 4 2 2 3	C2 NC NC C2 NC
5.3 Réglage rapide de la fusée ou du bouchon	5.3.1 Fusée visiblement utilisable – Acceptable 5.3.2 Fusée visiblement inutilisable – Réformer 5.3.3 Réglage rapide du bouchon – Réformer	4 1 2	NC D D

<b>Obus HE (Fusée d'ogive ou interne)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>68</sup></b>	<b>Code condition<sup>69</sup></b>
5.4 Anneau scellé (si inclus dans le design)	5.4.1 Manquant – Appliquer la lutation	4	NC
	5.4.2 Insuffisant – Retirer ancienne lutation et la remplacer	4	NC
<b>6. Alvéole d'amorçage</b>			
6.1 Concentricité	6.1.1 Dans la limite – Acceptable	4	NC
	6.1.2 Hors limite après essai de fusée alternative - Acceptable	4	NC
	6.1.3 Hors limite après essai de fusée alternative – Réformer	2	B
6.2 Fils – Corrodé	6.2.1 Lourd – Réformer	2	D
	6.2.1 Léger ou modéré – Nettoyer	3	NC
6.3 Fils - Endommagé	6.3 Réinitialiser le trou de la fusée de nettoyage du robinet	2	NC
6.4 Fils – Contaminé	6.4.1 Test de détection d'explosif - Non confirmé - Enlever à l'aide d'un pic en laiton et d'une brosse en métal non ferreux.	3	NC
	6.4.2 Test de détection d'explosif - Confirmé - Enlever à l'aide d'un pic en laiton et d'une brosse en métal non ferreux.	1	NC
<b>7. Cavité</b>			
7.1 Liquide marron et odeur d'ammoniaque	7.1.1 Nitrate d'ammonium confirmé – Réformer	1	D
	7.1.2 Nitrate d'ammonium non confirmé – Nettoyer	3	NC
7.2 Corrodé	7.2.1 Léger – Nettoyer	3	NC
	7.2.2 Modéré ou lourd – Réformer	2	D
7.3 Puits d'amorçage ou de revêtement de la fusée	7.2 Léger – Acceptable	4	NC
	7.2.1 Lumière Corrodé – Nettoyer	3	NC
	7.2.3 Corrodé modéré ou lourd – Remplacer	3	NC
	7.3 Fissuré – Remplacer	3	NC

<b>Obus HE (Fusée d'ogive ou interne)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>68</sup></b>	<b>Code condition<sup>69</sup></b>
7.4 Réglage rapide de l'exploseur	7.4.1 Intact 7.4.2 Endommagé 7.4.3 Traces de remplissage HE – Enlever 7.4.4 Autre contamination – Test de TNT – Confirmé – Réformer 7.4.4 Autre contamination – Test de TNT – Confirmé – Enlever Contamination	4 1 3 1 3	A2 C2 NC D NC
7.5 Tube en papier - Détaché, endommagé ou humide	7.5 Remplacer y compris la surface extérieure (Shellac Outer Surface)	3	NC
7.6 Endommagé	7.6.1 Léger – Remplacer 7.6.2 Lourd ou modéré – Réformer	3 1	NC D
7.7 Humide	7.7.1 Enlever l'exploseur, le tube de papier et les autres objets inertes - Sécher 7.7.2 Remplacer les objets si nécessaire	2	D
7.8 Disques feutrés	7.8 Manquant, endommagé ou souillé – Remplacer	1	NC
7.9 Papier-toile ou disques	7.9 manquant, endommagé ou souillé – Remplacer	1	NC
<b>8. Garniture</b>			
8.1 Remplissage HE exposé par la garniture du composé d'étanchéité	8.1 Remplir à nouveau la garniture appropriée	3	NC
8.2 Particules du Remplissage HE de la garniture	8.2 Enlever les particules libres de la cavité	3	NC
<b>9. bande de levage</b>			
Tenue en position sur le dessus de l'explosif par de la gomme laque shellac ou équivalent	9.1 Réparer à l'aide de la gomme shellac ou équivalent	4	NC

**Annexe AB**  
(normative)  
**Points d'inspection spécifiques – Obus (fumigène et éclairant)**

<b>Obus (fumigène et éclairant)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>70</sup></b>	<b>Code condition<sup>71</sup></b>
<b>1. Corps externe</b>			
1.1 Surplomb concentrique ou excentrique (Limite <15mm)	1.1.1 Dans la limite – Acceptable 1.1.2 Dans la limite après l'essai de fusée alternative – Acceptable 1.1.3 Hors limite après l'essai de fusée alternative – Réformer	4 4 2	NC NC B
1.2 Calibrer de sur peinture	1.2.1 Calibrer de chambre – Passer 1.2.2 Calibrer de chambre – Echec – Grenailage – Calibrer – Passer 1.3.3 Calibrer de chambre – Echec – Grenailage – Calibrer – Echec	3 3 2	NC NC D
1.4 Corrodé	1.3.1 Chiffons – Nettoyer et repeindre 1.3.2 Extensive – Grenailage et repeinture 1.3.3 Lourd – Peu susceptible d'affecter la résistance des parois – Grenailage et repeinture 1.4.3 Lourd – Susceptible d'affecter la résistance des parois – Réformer	3 2 2 1	NC NC NC D
1.4 Endommagé	1.4.1 Calibrer de passage et non affaiblie – Acceptable 1.4.2 Calibrer de défaillance OU affaiblie – Réformer	4 2	NC D

<sup>70</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>71</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<b>Obus (fumigène et éclairant)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>70</sup></b>	<b>Code condition<sup>71</sup></b>
1.5 Projectile desserré ou désaligné dans l'étui de la cartouche (QF)	1.5.1 Calibrer – Passage – Acceptable	4	NC
	1.5.2 Calibrer – Echec – Réformer	2	D
	1.5.3 Projectile excessivement desserré – Réformer	1	D
1.6 Remplissage – Phosphore blanc	1.6.1 Fuite - Immerger dans l'eau et enlever pour démolition.	1	D
1.7 Cabossé (Base fusionnée)	1.7.1 Eclairage – calibrer – Passage	4	NC
	1.7.2 Eclairage – Calibrer – Réformer	2	C2
	1.7.3 Modéré ou lourd – Réformer	2	D
	1.7.4 Ovale ou enflé – Réformer	2	D
<b>2. Fusée ou raccord obus/prise</b>			
2.1 Fusée endommagée	2.1.1 Superficiel – Acceptable	4	NC
	2.1.2 Sans danger pour la manipulation, le transport et le stockage – Réformer	2	C2
	2.1.3 Ne peut être manipulé, déplacé ou stocké – Réformer	1	D
2.2 Fusée ou bouchon pas bien serré	2.2.1 filetage de fusée endommagé – Réformer	2	C2
	2.2.2 Filetage de bouchons endommagé – Réformer	4	NC
	2.2.3 Filetage de fusées endommagé – Réinitialiser à l'aide du fluide de nettoyage du robinet	2	NC
	2.2.4 Intrusion de la fusée au-delà de la limite – Réformer	2	C2
	2.2.5 Intrusion du bouchon au-delà de la limite – Remplacer	2	NC
2.3 Réglage rapide de la fusée ou du bouchon	2.3.1 Fusée visiblement utilisable – Acceptable	4	NC
	2.3.2 Fusée visiblement inutilisable – Réformer	1/2	D
	2.3.3 Réglage rapide du bouchon – Réformer	2	D
2.4 Anneau scellé (si inclus dans le design)	2.4.1 Manquant ou inutilisable – Remplacer	3	NC

<b>Obus (fumigène et éclairant)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>70</sup></b>	<b>Code condition<sup>71</sup></b>
2.5 Brosse nasale	2.5.1 Desserrer- Sécurisé	1	NC
	2.5.2 Corrodé – Lumière – Nettoyer	3	NC
	2.5.3 Corrodé – Lourd ou modéré – Remplacer	2	C2
2.6 Lutation	2.6.1 Manquant - Appliquer lutation ou équivalent	4	NC
	2.6.2 Insuffisant – Nettoyer et appliquer à nouveau	4	NC
<b>3. Alvéole d'amorçage</b>			
3.1 Concentricité	3.1.1 Dans la limite – Acceptable	4	NC
	3.1.2 Dans la limite après l'essai de fusée alternative – Acceptable	4	NC
	3.1.3 Limite extérieure après avoir essayé une fusée de rechange – Réformer	2	B
3.2 Fils – Corrodé	3.2.1 Fils – Réformer	2	D
	3.2.1 Léger ou modéré – Nettoyer	3	NC
3.3 Fils – Endommagé	3.3 Réinitialiser le trou de la fusée de nettoyage du robinet	2	NC
3.4 Tissu de traçage à disques	3.4 Manquant ou endommagé – Installer nouveaux disques	3	NC
<b>4. Protège-nez</b>			
4.1 Desserré (base fusée uniquement)	4.1.1 Contenant WP - Immerger dans l'eau - Retirer pour destruction	1	D
	4.2.2 Autres – Réformer	1	D
<b>5. Base</b>			
5.1 Desserré ou saillant	5.1 Réformer	1	C2
Desserré (Base WP fusionnée uniquement)	5.2 Immerger dans l'eau – Retirer pour élimination	1	D
<b>6. Vis de blocage ou de fixation</b>	6.1 Remplacer à l'aide de la lutation ou l'équivalent sur les fils	3	NC
	6.2 Desserré – Sécurisé	3	NC
<b>7. Bande obturateur ou de conduite</b>			

<b>Obus (fumigène et éclairant)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>70</sup></b>	<b>Code condition<sup>71</sup></b>
7.1 Manquant, desserré, fendu ou fissuré	7.1 Réformer	2	D
7.2 Corrodé	7.2.1 Léger – Nettoyer	4	NC
	7.2.2 Lourd ou modéré – Remplacer	2	D
7.3 Cabossé, entaillé ou coupé mais non susceptible d'affecter l'obturation. (QF)	7.4.1 Calibrer – Peu susceptible d'affecter le chargement – Acceptable	4	NC
	7.4.2 Calibrer susceptible d'affecter le chargement – Réformer	2	D
7.4 Cabossé, entaillé ou coupé et susceptible d'affecter l'obturation.	7.4 Réformer	2	D
7.5 Sur-peinture	3.6 Remove paint from driving band - Acceptable	3	NC
<b>8. Bague protectrice</b>			
8.1 Manquant ou incomplet	8.1 Remplacer	3	NC
8.2 Pourri, très usé ou humide	8.2 Remplacer	3	NC
8.3 Desserré ou mal positionné	8.3 Installer à nouveau	3	NC
8.4 Corrodé	8.4.1 Eclairé - Nettoyer	3	NC
	8.4.2 Lourd ou modéré – Remplacer	3	NC
<b>9. Anneau de verrouillage ou de fixation</b>			
9.1 Manquant, desserré, fendu ou fissuré	9.1 Réformer	2	D
<b>10. Bouchon de l'alvéole d'amorçage</b>			
10.1 Desserré	10.1 Acceptable	4	NC
10.2 Corrodé	10.2.1 Léger – Nettoyer	2	NC
	10.2.2 Lourd ou modéré – Remplacer	2	NC
<b>11. Eclatement de la poudre à canon</b>			
11.1 Manquant ou humide	11.1 Réformer	2	C2
11.2 Fuite, fissuré ou fendu	11.2 Retirer la poudre à canon et la réformer	1	C2

<b>Obus (fumigène et éclairant)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>70</sup></b>	<b>Code condition<sup>71</sup></b>
<b>12. Disque de fermeture métallique</b>			
12.1 Manquant, percé, soulèvement ou rupture	12.1 Réformer	3	C1
12.2 Corrodé	12.2 Lourd ou modéré – Réformer	3	C1
<b>13. Disque de fermeture papier</b>			
13.1 Manquant, percé ou perforé	13.1 Monter un nouveau disque en utilisant de la gomme laque ou l'équivalent.	3	NC
<b>14. Goupille de sécurité</b>			
14.1 Manquant ou cassé	14.1 Réformer	1	C2
14.2 Corrodé	14.2.1 Léger – Acceptable	4	NC
	14.2.2 Lourd ou modéré – Remplacer	1	C2



**Annexe AC  
(normative)  
Points d'inspection spécifiques – boulet (APFSDS, APDS et pratique DS)**

<b>boulet (APFSDS, APDS et Practice DS)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>72</sup></b>	<b>Code condition<sup>73</sup></b>
<b>1. boulet</b>			
1.1 Corrodé	1.1.1 Léger ou modéré – Acceptable 1.1.2 Lourd – Réformer	3 2	NC D
1.2 Projectile desserré ou désaligné dans l'étui de cartouche	1.2.1 Calibrer – Passage – Acceptable 1.2.2 Calibrer – Echec – Réformer	4 2	NC D
1.3 Projectile excessivement desserré	1.3 Réformer	1	D
<b>2. Sous projectile</b>			
Se référer aux consignes du fabricant			
<b>3. Gaine avant, nez ou sabot</b>			
3.1 Endommagé	3.1.1 Superficiel sans affaiblissement ni distorsion 3.1.2 Affaibli et déformé – Réformer	4 2	NC D
3.2 Cabossé, fissuré ou fendu	3.2 Réformer	2	D
<b>4. Sabot</b>			
4.1 Desserré	4.1 Réformer	1	C2
4.2 Pétales fissurés	4.2 Réformer	1	D
<b>5. bande de centrage ou d'entraînement</b>			

<sup>72</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>73</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<b>boulet (APFSDS, APDS et Practice DS)</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>72</sup></b>	<b>Code condition<sup>73</sup></b>
5.1 Desserré	5.1 Réformer	2	C2
5.2 Fissuré ou fendu	5.2.1 Réformer	2	D
	5.2.2 Bande de centrage à fente - Réformer	2	C2
5. Surdimensionnement ou sous-dimensionnement	5.3.1 Calibrer – Passage	4	NC
	5.3.2 Calibrer – Echec – se reporter aux instructions du fabricant		

**Annexe AD**  
(normative)  
**Points d'inspection spécifiques – Munitions d'armes légères**

<b>Munitions d'armes légères</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>74</sup></b>	<b>Code condition<sup>75</sup></b>
<b>1. Amorce à percussion</b>			
1.1 Manquant, corrodé ou absence d'étanchéité	1.1 Réformer	2	D
1.2 Raté de tir, endommagé ou fier de la base	1.2 Réformer	1	D
<b>2. Balle</b>			
2.1 Bosselé, déformé, entaillé, fendu, desserré ou malformé	2.1 Réformer	2	D
2.2 Cannelure manquante	2.2 Réformer	2	D
2.3 Cire de cannelure	2.3.1 Manquant – Acceptable – Rapport de défectuosité	4	NC
	2.3.2 Excessif – Acceptable – Rapport de défectuosité	4	NC
<b>3. Boitier de cartouche</b>			
3.1 Bosselé, fendu, percé, déformé, corrodé ou sertissage manquant	3.1 Réformer	2	D
3.2 Décoloration	3.2 Acceptable	4	NC
3.3 Munitions de fusil de chasse - déchirées, gonflées ou humides	3.3 Réformer	2	D
3.4 Propergol	3.4.1 Fuite – Réformer	1	D
	3.4.2 Manquant – Réformer	2	D

<sup>74</sup> Il s'agit du code effet à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<sup>75</sup> Il s'agit du code condition à attribuer si le système recommandé à l'article 6 est utilisé.

<b>Munitions d'armes légères</b>			
<b>Point d'inspection</b>	<b>Action</b>	<b>Code effet<sup>74</sup></b>	<b>Code condition<sup>75</sup></b>
3.5 Dépôt	3.5.1 Léger – Acceptable	4	NC
	3.5.2 Lourd – Réformer	2	D
<b>4. Fermeture du bourrelet ou du disque</b>			
4.1 Manquant, desserré ou humide	4.1 Réformer	2	D

